

Mertens Grégory

Rue des Mineurs 17
 B-7170 La Hestre
 Tél. : -
 Fax : -
 N° I.P.I. : 512160

La Hestre, le 11 décembre 2023

**Le Splendid (N. Entr. : 0889.358.851)
 Rue du Poseur 13
 7090 Braine-le-Comte
 Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 11 Décembre 2023**

Suivant la liste de présences signée, l'Assemblée compte :

Copropriétaires présents	23	sur 54	42.59 %	4391.00
Copropriétaires représentés	6	sur 54	11.11 %	1152.00
Copropriétaires absents	24	sur 54	44.44 %	4445.00
Totaux	53	sur 54	98.15 %	9988.000
AG valide en participants		29	53.70 %	
AG valide en quotités		5543.00	55.50 %	

Le 11 Décembre 2023 à 18:45, les copropriétaires de l'immeuble à se sont réunis en assemblée générale sur convocation régulière adressée par le syndic à tous les copropriétaires.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les copropriétaires présents et par les mandataires de ceux qui se sont fait représenter. Le quorum étant atteint, les membres peuvent débattre de l'ordre du jour.

1. Bureau de séance - Décision

Nous faisons appel à un président de séance pour cette reunion.

Mr/Mme Camby se propose.

Le secrétariat de la reunion sera réalisé par le syndic. Nous demandons à l'assemblée générale de valider ces nominations

Bureau de séance - Décision	Oui	5 543.00	100.00 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.
	Non	0.00	0.00 %	
	Voix exprimées	5 543.00	-	
	Abstention / Absents	4 445.00	-	
OUI	Acacia Christel, Baguet , Belhomme , Bottemanne , Camby , Demitri , Detournay , Discry Isabelle, Druart Thomas, Eloir Eric, Felix - Derouck Gerard, Geens Ivo, Hetman , Jacquard Harmony, Lefebvre Bernard, Mahieu , Manche , Mancuso , Pletinckx , Rose , Savel , Valembois-Detaeye , Van Ceulebroeck , Van Der Voorde Danielle, Van der Geeten Liliane, Vanaise , Vansnick , Walenne , Welter Didier			
NON				
ABSTENTIONS	-			

2. Gestion 2022/2023

Nous n'avons pas rencontré de grosse surprise pour cette année 2022/2023. L'ensemble des points décidés lors de l'AG précédente ont été traités et ont été mis en place. Les points plus précis seront abordés dans la suite de cette réunion.

Le budget 2022/2023 a pu être tenu.

Concernant votre décompte, vous aurez remarqué que nous avons des frais d'expertise. Ceci provient de frais liés à la structure commune du bâtiment ainsi qu'au souci de infiltration entre le 8^{ème} et le 7^{ème} étage. Cela sera également abordé dans les points suivants.

Gestion 2022/2023	Oui	5 543.00	100.00 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.
	Non	0.00	0.00 %	
	Voix exprimées	5 543.00	-	
	Abstention / Absents	4 445.00	-	
OUI	Acacia Christel, Baguet, Belhomme, Bottemanne, Camby, Demitri, Detournay, Discry Isabelle, Druart Thomas, Eloir Eric, Felix - Derouck Gerard, Geens Ivo, Hetman, Jacquard Harmony, Lefebvre Bernard, Mahieu, Manche, Mancuso, Pletinckx, Rose, Savel, Valembois-Detaeye, Van Ceulebroeck, Van Der Voorde Danielle, Van der Geeten Liliane, Vanaise, Vansnick, Walenne, Welter Didier			
NON				
ABSTENTIONS	-			

3. Décharge au syndic et au commissaire aux comptes pour la période comptable 2022/2023

Nous demandons à l'assemblée de voter la décharge annuelle pour le syndic et pour le commissaire au compte concernant la comptabilité 2022/2023

Décharge au syndic et au commissaire aux comptes pour la période comptable 2022/2023	Oui	5 543.00	100.00 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.
	Non	0.00	0.00 %	
	Voix exprimées	5 543.00	-	
	Abstention / Absents	4 445.00	-	
OUI	Acacia Christel, Baguet, Belhomme, Bottemanne, Camby, Demitri, Detournay, Discry Isabelle, Druart Thomas, Eloir Eric, Felix - Derouck Gerard, Geens Ivo, Hetman, Jacquard Harmony, Lefebvre Bernard, Mahieu, Manche, Mancuso, Pletinckx, Rose, Savel, Valembois-Detaeye, Van Ceulebroeck, Van Der Voorde Danielle, Van der Geeten Liliane, Vanaise, Vansnick, Walenne, Welter Didier			
NON				
ABSTENTIONS	-			

4. Décharge au syndic et au conseil de copropriété concernant la gestion 2023

Nous demandons à l'assemblée de voter la décharge annuelle pour le syndic et pour le conseil de copropriété concernant la comptabilité 2022/2023

Décharge au syndic et au conseil de copropriété concernant la gestion 2023	Oui	5 543.00	100.00 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.
	Non	0.00	0.00 %	
	Voix exprimées	5 543.00	-	
	Abstention / Absents	4 445.00	-	
OUI	Acacia Christel, Baguet, Belhomme, Bottemanne, Camby, Demitri, Detournay, Discry Isabelle, Druart Thomas, Eloir Eric, Felix - Derouck Gerard, Geens Ivo, Hetman, Jacquard Harmony, Lefebvre Bernard, Mahieu, Manche, Mancuso, Pletinckx, Rose, Savel, Valembois-Detaeye, Van Ceulebroeck, Van Der Voorde Danielle, Van der Geeten Liliane, Vanaise, Vansnick, Walenne, Welter Didier			
NON				
ABSTENTIONS	-			



5. Budget et provision 2023-2024 - Décision

Le budget de cet année tiens compte des augmentations intervenues en 2023 et sur celle prévue en 2024. Le budget de cette année tient compte de la possible fluctuation des prix de l'énergie mais également de l'augmentation des points d'entretiens du budget (porte d'entrée, pièce chauffée,.....). Le budget proposé s'établira à 168.000€.

Beaucoup d'entre vous n'ont pas modifié le montant des charges après notre dernière assemblée générale. Nous remarquons que les personnes en questions, ont donc pour la plus part, un retard cette année. Nous rappelons donc l'importance de respecter les budgets, qui sauf dépenses urgentes ou imprévues, permet d'avoir un budget à l'équilibre lors de la clôture.

Les provisions mensuelles sont attendues en début de mois de chaque mois.

Budget et provision 2023-2024 - Décision	Oui	5 543.00	100.00 %	Majorité absolue
	Non	0.00	0.00 %	La résolution est acceptée.
	Voix exprimées	5 543.00	-	
	Abstention / Absents	4 445.00	-	
OUI	Acacia Christel, Baguet, Belhomme, Bottemanne, Camby, Demitri, Detournay, Discry Isabelle, Druart Thomas, Eloir Eric, Felix - Derouck Gerard, Geens Ivo, Hetman, Jacquard Harmony, Lefebvre Bernard, Mahieu, Manche, Mancuso, Pletinckx, Rose, Savel, Valembos-Detaeye, Van Ceulebroeck, Van Der Voorde Danielle, Van der Geeten Liliane, Vanaise, Vansnick, Walenne, Welter Didier			
NON				
ABSTENTIONS	-			

6. Cloture du dossier avocat - Dussart - Décision

Suite aux courriers de l'avocat, j'ai rencontré monsieur Dussart et nous avons visité ensemble son garage. Celui-ci me confirme par écrit, ne plus détenir de lapin dans le garage et ne plus chauffer celui-ci à l'aide d'un poêle à bois qui n'a pas sa place dans un garage. Ce poêle sera démonté et le mur rebouché à l'avenir par Mr Dussart

Sauf contre indication de votre part, je propose de clôturer ce dossier.

Cloture du dossier avocat - Dussart - Décision	Oui	5 358.00	96.66 %	Majorité absolue
	Non	185.00	3.34 %	La résolution est acceptée.
	Voix exprimées	5 543.00	-	
	Abstention / Absents	4 445.00	-	
OUI	Baguet, Belhomme, Bottemanne, Camby, Demitri, Detournay, Discry Isabelle, Druart Thomas, Eloir Eric, Felix - Derouck Gerard, Geens Ivo, Hetman, Jacquard Harmony, Lefebvre Bernard, Mahieu, Manche, Mancuso, Pletinckx, Rose, Savel, Valembos-Detaeye, Van Ceulebroeck, Van Der Voorde Danielle, Van der Geeten Liliane, Vanaise, Vansnick, Walenne, Welter Didier			
NON	Acacia Christel			
ABSTENTIONS	-			



7. Poursuite dossier avocat airco - Décision

Poursuite du dossier

Depart en médiation

Poursuite dossier avocat airco - Décision	Oui	4 430.00	79.92 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.
	Non	1 113.00	20.08 %	
	Voix exprimées	5 543.00	-	
	Abstention / Absents	4 445.00	-	
OUI	Baguet , Belhomme , Bottemanne , Camby , Demitri , Detournay , Druart Thomas, Felix - Derouck Gerard, Geens Ivo, Jacquard Harmony, Lefebvre Bernard, Mahieu , Manche , Mancuso , Pletinckx , Rose , Savel , Valembois-Detaeye , Van Ceulebroeck , Van Der Voorde Danielle, Van der Geeten Liliane, Vanaise , Vansnick			
NON	Acacia Christel, Discry Isabelle, Eloir Eric, Hetman , Walenne , Welter Didier			
ABSTENTIONS	-			

8. Dossier Geens - effondrement plafonnage - Décision

L'appartement de M. et Mme Geens à rencontré un soucis d'effondrement du plafonnage. Mais cette fois, le plafond laissait apercevoir des briques décellée. Aucun professionnel n'a voulu intervenir sur ce poste sans une expertise.

Nous avons donc fait appel à un expert en bâtiment qui nous a remis un rapport complet sur la situation. Il s'agit d'un problème structurel qui demande une remise en état en suivant un cahier des charges précis. Nous avons reçu un devis pour la remise en état de ce plafond pour un montant de 3264,80€.

En cas de valiation, comment souhaitez vous prendre en charge cette dépense ?

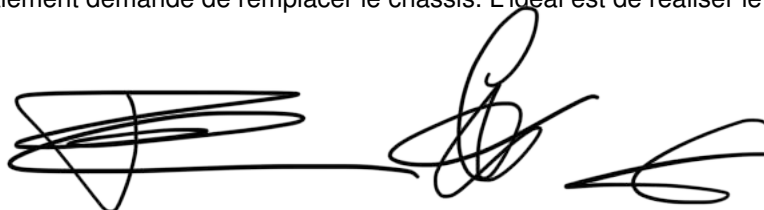
Le mode de paiement choisis est le fond de réserve.

Dossier Geens - effondrement plafonnage - Décision	Oui	5 543.00	100.00 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.
	Non	0.00	0.00 %	
	Voix exprimées	5 543.00	-	
	Abstention / Absents	4 445.00	-	
OUI	Acacia Christel, Baguet , Belhomme , Bottemanne , Camby , Demitri , Detournay , Discry Isabelle, Druart Thomas, Eloir Eric, Felix - Derouck Gerard, Geens Ivo, Hetman , Jacquard Harmony, Lefebvre Bernard, Mahieu , Manche , Mancuso , Pletinckx , Rose , Savel , Valembois-Detaeye , Van Ceulebroeck , Van Der Voorde Danielle, Van der Geeten Liliane, Vanaise , Vansnick , Walenne , Welter Didier			
NON				
ABSTENTIONS	-			

9. Dossier travaux Monnaie

Il s'agit d'un point d'information concernant les travaux réalisés par la société Monnaie. Nous avons soldé les factures de la société concernant les travaux de 2016. En effet, nous avons été mis en demeure par huissier et après avoir pris nos renseignements juridiques et après négociation avec leurs services comptabilités, nous avons trouvé un accord pour supprimer les frais de rappel et de retard de ce dossier.

Concernant la reprise des travaux, les factures ont été honorées, hormis la dernière tranche. Cependant, notre avocat nous indique qu'il est préférable de solder les factures dues afin de faire fonctionner la garantie décennale pour les soucis rencontrés et plus spécialement pour les soucis d'infiltration entre le 8ieme et le 7ieme. Une expertise a été menée pour trouver une solution à cette infiltration. Le soucis provient de 2 postes, à la fois un soucis sur l'étanchéité sous le chassiss d'un copropriétaire du 8ieme mais également dans des faiblesses sur le chassiss en lui-meme. Il est donc recommandé de revoir l'étanchéité du bas du chassiss mais il est également demandé de remplacer le chassiss. L'idéal est de réaliser le travail au même moment.



10. Information dossier Immopass

La société Immopass a effectué le travail concernant le rapport sur les travaux à prévoir à l'avenir. Les premiers travaux à prévoir seront le remplacement des descentes d'eaux usées des appartements, la réfection de la toiture et l'arrêt des compteurs privatif de gaz. Ensuite, un gros poste concerne la voirie à réaliser dans les 10 ans.

Une copie de ce rapport est disponible sur simple demande par email.

11. Gaz - Fermeture des compteurs gaz individuel - Décision

La première recommandation du rapport Immopass est d'arrêter la distribution individuel du gaz dans les appartements. A ce jour, les conduites doivent être remplacées, ce qui est un travail presque impossible.

Pour rappel :

"Le transfert du titre de propriété s'effectue au niveau de compteur. Par conséquent, une conduite qui monte jusqu'au niveau de l'appartement ainsi que la conduite dans le sol d'un espace commun ou privatif, est sous la responsabilité du propriétaire de la conduite, même si la conduite est invisible"

La solution la plus simple est de cloturer le compteur de gaz individuel. L'assemblée générale peut demander l'arrêt des compteurs au gaz individuel dans un délai raisonnable. Pour ceux qui souhaitent garder cette alimentation, il leur sera demandé de remplacer les conduites de gaz par des conduites de type HYDRA GS avec une présentation de l'attestation d'étanchéité des nouvelles conduites après ce délai.

Délai proposé pour mise en conformité/arrêt des conduites de gaz individuelles : 30/11/2024

Gaz - Fermeture des compteurs gaz individuel - Décision	Oui	5 543.00	100.00 %	Majorité des 2/3
	Non	0.00	0.00 %	La résolution est acceptée.
	Voix exprimées	5 543.00	-	
	Abstention / Absents	4 445.00	-	
OUI	Acacia Christel, Baguet, Belhomme, Bottemanne, Camby, Demitri, Detournay, Discry Isabelle, Druart Thomas, Eloir Eric, Felix - Derouck Gerard, Geens Ivo, Hetman, Jacquard Harmony, Lefebvre Bernard, Mahieu, Manche, Mancuso, Pletinckx, Rose, Savel, Valembois-Detaeye, Van Ceulebroeck, Van Der Voorde Danielle, Van der Geeten Liliane, Vanaise, Vansnick, Walenne, Welter Didier			
NON				
ABSTENTIONS				



12. Priorité et lancement des procédures de budgetisation pour les travaux futurs - Décision

Souhaitez vous que nous lancions les premiers devis pour la réalisation des travaux les plus important ? Cela concerne principalement les descentes des eaux usées et la toiture du batiment pour cette année. Pour la toiture, passer par un maitre d'ouvrage au vue de la situation me semble nécessaire (Isolation, demontage des poutrelles,.....).

En cas d'accord, cela sera budgetisé également.

Priorité et lancement des procédures de budgetisation pour les travaux futurs - Décision	Oui	5 543.00	100.00 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.
	Non	0.00	0.00 %	
	Voix exprimées	5 543.00	-	
	Abstention / Absents	4 445.00	-	
OUI	Acacia Christel, Baguet , Belhomme , Bottemanne , Camby , Demitri , Detournay , Discry Isabelle, Druart Thomas, Eloir Eric, Felix - Derouck Gerard, Geens Ivo, Hetman , Jacquard Harmony, Lefebvre Bernard, Mahieu , Manche , Mancuso , Pletinckx , Rose , Savel , Valembois-Detaeye , Van Ceulebroeck , Van Der Voorde Danielle, Van der Geeten Liliane, Vanaise , Vansnick , Walenne , Welter Didier			
NON				
ABSTENTIONS	-			

13. Proposition Fond de réserve 2023/2024 - Décision

Comme chaque année, un fond de reserve 2023/2024 est appelé. Ce fond de réserve est à payé pour le 20/06/2024 au plus tard. Nous vous proposons de rester sur un montant de 35000€ cette année.

Un appel unique sera envoyé

Proposition Fond de réserve 2023/2024 - Décision	Oui	5 543.00	100.00 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.
	Non	0.00	0.00 %	
	Voix exprimées	5 543.00	-	
	Abstention / Absents	4 445.00	-	
OUI	Acacia Christel, Baguet , Belhomme , Bottemanne , Camby , Demitri , Detournay , Discry Isabelle, Druart Thomas, Eloir Eric, Felix - Derouck Gerard, Geens Ivo, Hetman , Jacquard Harmony, Lefebvre Bernard, Mahieu , Manche , Mancuso , Pletinckx , Rose , Savel , Valembois-Detaeye , Van Ceulebroeck , Van Der Voorde Danielle, Van der Geeten Liliane, Vanaise , Vansnick , Walenne , Welter Didier			
NON				
ABSTENTIONS	-			



14. Travaux égoutages cave - Décision

Nous rencontrons un soucis d'étanchéité dans la première chambre d'arrivée des eaux usées de la partie gauche de la résidence. Il a été proposé de court-circuiter cette chambre qui est obsolète et de dévier les eaux usées directement dans la chambre principale. Nous avons rencontré 2 sociétés concernant cette problématique et les 2 ont proposés la même solution. La société Clavie est la moins chère. Le devis est de 2581€ Htva

En cas de validation, comment souhaitez-vous prendre en charge cette dépense ?

Le paiement des montants sera pris en fond de réserve.

Travaux égoutages cave - Décision	Oui	5 543.00	100.00 %	Majorité des 2/3 La résolution est acceptée.
	Non	0.00	0.00 %	
	Voix exprimées	5 543.00	-	
	Abstention / Absents	4 445.00	-	
OUI	Acacia Christel, Baguet, Belhomme, Bottemanne, Camby, Demitri, Detournay, Discry Isabelle, Druart Thomas, Eloir Eric, Felix - Derouck Gerard, Geens Ivo, Hetman, Jacquard Harmony, Lefebvre Bernard, Mahieu, Manche, Mancuso, Pletinckx, Rose, Savel, Valembois-Detaeye, Van Ceulebroeck, Van Der Voorde Danielle, Van der Geeten Liliane, Vanaise, Vansnick, Walenne, Welter Didier			
NON				
ABSTENTIONS	-			

15. Travaux voirie - Décision

Comme mentionné dans le rapport Immopass, nous rencontrons des soucis d'infiltration sur la partie avant gauche du bâtiment. L'eau stagne à différents endroits et l'évacuation de celle-ci via les avaloirs ne se fait plus correctement. L'eau s'infiltré donc en cave. Nous avons reçu un devis pour remettre cela en état en attendant la réfection future de la voirie.

Le devis est de 5350€ HTVA. Selon les problèmes rencontrés, un complément sera peut-être nécessaire. Nous vous proposons de valider ce poste pour un montant maximum de 7000€ HTVA.

En cas de validation, le montant sera pris en fond de réserve.

Travaux voirie - Décision	Oui	5 543.00	100.00 %	Majorité des 2/3 La résolution est acceptée.
	Non	0.00	0.00 %	
	Voix exprimées	5 543.00	-	
	Abstention / Absents	4 445.00	-	
OUI	Acacia Christel, Baguet, Belhomme, Bottemanne, Camby, Demitri, Detournay, Discry Isabelle, Druart Thomas, Eloir Eric, Felix - Derouck Gerard, Geens Ivo, Hetman, Jacquard Harmony, Lefebvre Bernard, Mahieu, Manche, Mancuso, Pletinckx, Rose, Savel, Valembois-Detaeye, Van Ceulebroeck, Van Der Voorde Danielle, Van der Geeten Liliane, Vanaise, Vansnick, Walenne, Welter Didier			
NON				
ABSTENTIONS	-			

16. Dossier locataire conciergerie

Pour information, votre locataire a quitté l'a conciergerie fin septembre 2023 suite à notre recommandation datant du mois de février 2023 signifiant la fin de son bail. Nous avons récupéré une partie des loyers. Sur conseil de l'avocat, l'idéal était que celui-ci quitte le bien. Nous n'avons pas de recours en justice car la location n'était pas enregistrée et ne pouvait pas l'être au vu de la situation. Cependant, la conciergerie est maintenant vide, l'alimentation électrique et les radiateurs sont également coupés.

17. Suite à donner pour la conciergerie - Décision

La question ici est simple, quelle suite souhaitez vous donner à cette conciergerie? Il n'y a que 2 possibilité. Soit celle-ci reste une conciergerie et reste donc du commun. Soit vous souhaitez transformer cette conciergerie en appartement, dans ce cas, il faudra réaliser plusieurs étapes pour lesquelles nous devront nous renseigner et étudier la faisabilité d'une vente.

Si vous souhaitez transformer la conciergerie en appartement, nous vous demandons mandat pour réaliser les étapes de renseignement et de budgetisation.

Suite à donner pour la conciergerie - Décision	Oui	5 543.00	100.00 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.
	Non	0.00	0.00 %	
	Voix exprimées	5 543.00	-	
	Abstention / Absents	4 445.00	-	
OUI	Acacia Christel, Baguet , Belhomme , Bottemanne , Camby , Demitri , Detournay , Discry Isabelle, Druart Thomas, Eloir Eric, Felix - Derouck Gerard, Geens Ivo, Hetman , Jacquard Harmony, Lefebvre Bernard, Mahieu , Manche , Mancuso , Pletinckx , Rose , Savel , Valembois-Detaeye , Van Ceulebroeck , Van Der Voorde Danielle, Van der Geeten Liliane, Vanaise , Vansnick , Walenne , Welter Didier			
NON				
ABSTENTIONS	-			

18. Assurance - Montant minimum pour mettre un dossier en assurance - Décision

Nous souhaiterions demander à l'assemblée générale, à partir de quel montant d'un sinistre, celui-ci doit être porter en assurance?

Budget de 2500 euros maximum.

Assurance - Montant minimum pour mettre un dossier en assurance - Décision	Oui	5 543.00	100.00 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.
	Non	0.00	0.00 %	
	Voix exprimées	5 543.00	-	
	Abstention / Absents	4 445.00	-	
OUI	Acacia Christel, Baguet , Belhomme , Bottemanne , Camby , Demitri , Detournay , Discry Isabelle, Druart Thomas, Eloir Eric, Felix - Derouck Gerard, Geens Ivo, Hetman , Jacquard Harmony, Lefebvre Bernard, Mahieu , Manche , Mancuso , Pletinckx , Rose , Savel , Valembois-Detaeye , Van Ceulebroeck , Van Der Voorde Danielle, Van der Geeten Liliane, Vanaise , Vansnick , Walenne , Welter Didier			
NON				
ABSTENTIONS	-			

19. Montant à partir duquel les fournisseurs doivent être mis en concurrence - Décision

Nous devons renouveler ce point qui avait été voté précédemment. Il s'agit du montant minimum pour lequel une mise en concurrence est demandée. Ce point évite d'avoir recours à plusieurs prestataire pour des montants inférieurs à une certaine somme. En effet, nous rencontrons ensuite des soucis pour obtenir des devis.

Le montant minimum proposé est de 3000€HTVA

Montant à partir duquel les fournisseurs doivent être mis en concurrence - Décision	Oui	5 543.00	100.00 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.
	Non	0.00	0.00 %	
	Voix exprimées	5 543.00	-	
	Abstention / Absents	4 445.00	-	
OUI	Acacia Christel, Baguet , Belhomme , Bottemanne , Camby , Demitri , Detournay , Discry Isabelle, Druart Thomas, Eloir Eric, Felix - Derouck Gerard, Geens Ivo, Hetman , Jacquard Harmony, Lefebvre Bernard, Mahieu , Manche , Mancuso , Pletinckx , Rose , Savel , Valembois-Detaeye , Van Ceulebroeck , Van Der Voorde Danielle, Van der Geeten Liliane, Vanaise , Vansnick , Walenne , Welter Didier			
NON				
ABSTENTIONS	-			



20. Montant maximum alloué au syndic pour les travaux de premier ordre sans passer par une AG - Décision

Nous devons également renouveler ce point. Quelle est le montant maximum autorisé pour les dépenses de première ordre sans que le syndic ne doit passer par un vote d'assemblée générale. Le montant proposé est de 3000€ hors tva. Toute dépense sera bien entendu justifiée par le syndic. Le montant est pris en fonds de roulement.

Montant maximum alloué au syndic pour les travaux de premier ordre sans passer par une AG - Décision	Oui	5 543.00	100.00 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.
	Non	0.00	0.00 %	
	Voix exprimées	5 543.00	-	
	Abstention / Absents	4 445.00	-	
OUI	Acacia Christel, Baguet, Belhomme, Bottemanne, Camby, Demitri, Detournay, Discry Isabelle, Druart Thomas, Eloir Eric, Felix - Derouck Gerard, Geens Ivo, Hetman, Jacquard Harmony, Lefebvre Bernard, Mahieu, Manche, Mancuso, Pletinckx, Rose, Savel, Valembois-Detaeye, Van Ceulebroeck, Van Der Voorde Danielle, Van der Geeten Liliane, Vanaise, Vansnick, Walenne, Welter Didier			
NON				
ABSTENTIONS	-			

21. Appel à candidats pour le conseil de copropriété - Décision

Il s'agit de l'appel habituel pour la mise en place d'un conseil de copropriété.

Mme Dimitri

Mr Detournay

Mr Vanskick

Mr Valembois

Appel à candidats pour le conseil de copropriété - Décision	Oui	5 543.00	100.00 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.
	Non	0.00	0.00 %	
	Voix exprimées	5 543.00	-	
	Abstention / Absents	4 445.00	-	
OUI	Acacia Christel, Baguet, Belhomme, Bottemanne, Camby, Demitri, Detournay, Discry Isabelle, Druart Thomas, Eloir Eric, Felix - Derouck Gerard, Geens Ivo, Hetman, Jacquard Harmony, Lefebvre Bernard, Mahieu, Manche, Mancuso, Pletinckx, Rose, Savel, Valembois-Detaeye, Van Ceulebroeck, Van Der Voorde Danielle, Van der Geeten Liliane, Vanaise, Vansnick, Walenne, Welter Didier			
NON				
ABSTENTIONS	-			

The image shows three handwritten signatures in black ink. One signature is at the top right, another is at the bottom left, and a third is at the bottom right. They appear to be official signatures of the individuals mentioned in the text above.

22. Appel à candidat pour le poste de commissaire aux comptes - Décision

Il s'agit de l'appel habituel pour le poste de commissaire aux comptes de la résidence.

Mr Druart pour la révision de l'année 2023-2024

Appel à candidat pour le poste de commissaire aux comptes - Décision	Oui	5 543.00	100.00 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.
	Non	0.00	0.00 %	
	Voix exprimées	5 543.00	-	
	Abstention / Absents	4 445.00	-	
OUI	Acacia Christel, Baguet , Belhomme , Bottemanne , Camby , Demitri , Detournay , Discry Isabelle, Druart Thomas, Eloir Eric, Felix - Derouck Gerard, Geens Ivo, Hetman , Jacquard Harmony, Lefebvre Bernard, Mahieu , Manche , Mancuso , Pletinckx , Rose , Savel , Valembois-Detaeye , Van Ceulebroeck , Van Der Voorde Danielle, Van der Geeten Liliane, Vanaise , Vansnick , Walenne , Welter Didier			
NON				
ABSTENTIONS	-			

23. Reconduction du contrat de syndic - Décision

Il s'agit de la reconduction du contrat de syndic. Ce contrat porte jusqu'à la prochaine assemblée générale

Reconduction du contrat de syndic - Décision	Oui	5 543.00	100.00 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.
	Non	0.00	0.00 %	
	Voix exprimées	5 543.00	-	
	Abstention / Absents	4 445.00	-	
OUI	Acacia Christel, Baguet , Belhomme , Bottemanne , Camby , Demitri , Detournay , Discry Isabelle, Druart Thomas, Eloir Eric, Felix - Derouck Gerard, Geens Ivo, Hetman , Jacquard Harmony, Lefebvre Bernard, Mahieu , Manche , Mancuso , Pletinckx , Rose , Savel , Valembois-Detaeye , Van Ceulebroeck , Van Der Voorde Danielle, Van der Geeten Liliane, Vanaise , Vansnick , Walenne , Welter Didier			
NON				
ABSTENTIONS	-			

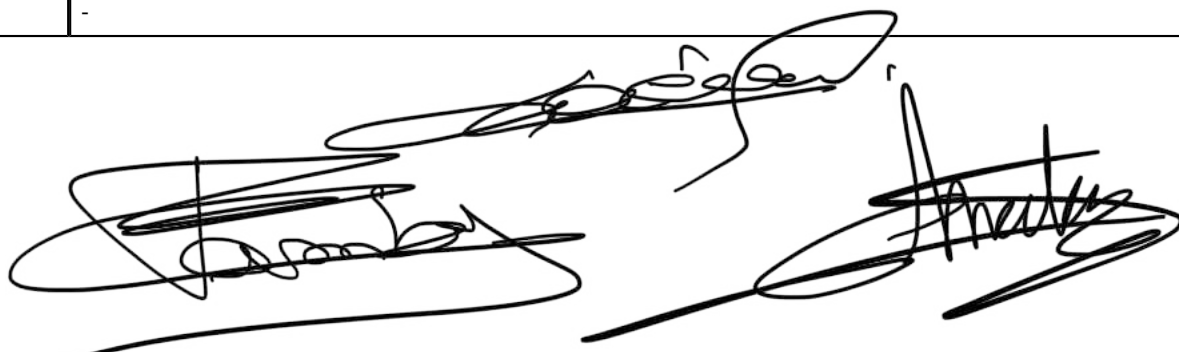
24. Ouverture d'un mandat bancaire supplémentaire - Décision

Le syndic est le seul a disposer d'un mandat sur le compte de la résidence. Cependant, je serai épaulé par un collègue pour la réalisation de votre comptabilité 2023/2024. Je demande donc à l'assemblée générale de valider un mandat sur les comptes de la résidence du SPLENDID pour monsieur Blondeau Benoit, agréé IPI (515835)

Monsieur Blondeau est déjà bien connu dans la résidence, celui-ci m'accompagne depuis le debut lors nos AG et a déjà une vue sur la comptabilité.

Ouverture d'un mandat bancaire supplémentaire - Décision	Oui	5 543.00	100.00 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.
	Non	0.00	0.00 %	
	Voix exprimées	5 543.00	-	
	Abstention / Absents	4 445.00	-	
OUI	Acacia Christel, Baguet , Belhomme , Bottemanne , Camby , Demitri , Detournay , Discry Isabelle, Druart Thomas, Eloir Eric, Felix - Derouck Gerard, Geens Ivo, Hetman , Jacquard Harmony, Lefebvre Bernard, Mahieu , Manche , Mancuso , Pletinckx , Rose , Savel , Valembois-Detaeye , Van Ceulebroeck , Van Der Voorde Danielle, Van der Geeten Liliane, Vanaise , Vansnick , Walenne , Welter Didier			
NON				
ABSTENTIONS	-			

25. Divers





SYNDIC MERTENS
RUE DES MINEURS, 17
7170 LA HESTRE
TÉL. 064/833.002

Num. IPI : 512160

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 29/11/2024 À 18:30

0001 - LE SPLENDID (0889.358.851)
RUE DU POSEUR 13
7090 BRAINE-LE-COMTE

Lieu de l'assemblée : Basket Ball Club Brainois
Rue des Postes, 101
7090 Braine-le-Comte

Procès verbal

Sur convocation du syndic, Syndic Mertens, les copropriétaires de l'immeuble sus-énoncé se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

27 copropriétaires sur 51 totalisant 5 191,00 / 9 988,00 quotités sont présents ou valablement représentés ainsi qu'en fait foi la feuille de présence.

La séance est déclarée ouverte à 18:30 après signature de la feuille de présence.

Sont présents ou représentés :

- C0182 - Monsieur **Dusart Michel** représentant 290,00 / 9 988,00 quotités
- C0186 - Mme **Discry Isabelle** représentant 146,00 / 9 988,00 quotités
- C0187 - Mme **Mahieu** représentant 195,00 / 9 988,00 quotités
- C0188 - Mme **Vander Geeten Liliane** représentant 185,00 / 9 988,00 quotités
- C0189 - M. **Druart Thomas** représentant 178,00 / 9 988,00 quotités
- C0190 - Mme **Vanaise** représentant 190,00 / 9 988,00 quotités
- C0194 - M. **Savel** représentant 173,00 / 9 988,00 quotités
- C0198 - M. **Eloir Eric** représentant 207,00 / 9 988,00 quotités
- C0200 - M. **Welter Didier** représentant 195,00 / 9 988,00 quotités
- C0203 - Mme **Draguet Véronique** représentant 195,00 / 9 988,00 quotités
- C0206 - Mr **Demitri** représentant 195,00 / 9 988,00 quotités
- C0207 - Mr **Trine Paul-André** représentant 185,00 / 9 988,00 quotités
- C0214 - Mr **Felix - Derouck Gerard** représentant 190,00 / 9 988,00 quotités
- C0217 - Mme **Dernoncourt Paulette** représentant 190,00 / 9 988,00 quotités
- C0218 - Mme **Pletinckx** représentant 195,00 / 9 988,00 quotités
- C0219 - Mme **Jacquard Harmony** représentant 185,00 / 9 988,00 quotités
- C0220 - Mme **Baguet** représentant 190,00 / 9 988,00 quotités
- C0222 - Mme **Camby** représentant 185,00 / 9 988,00 quotités
- C0223 - Mr **Latinis** représentant 190,00 / 9 988,00 quotités
- C0224 - Mr **Lefebvre** représentant 195,00 / 9 988,00 quotités
- C0226 - Mme **Van Der Voorde Danielle** représentant 202,00 / 9 988,00 quotités
- C0231 - Mr **De Cat** représentant 185,00 / 9 988,00 quotités
- C0232 - Mme **Bottemanne** représentant 190,00 / 9 988,00 quotités
- C0233 - Mme **Walenne** représentant 195,00 / 9 988,00 quotités
- C0234 - Mme **Valembois-Detaeye** représentant 185,00 / 9 988,00 quotités
- C0236 - Mr **Detournay** représentant 195,00 / 9 988,00 quotités
- C0244 - M. **Acacia Christel** représentant 185,00 / 9 988,00 quotités

Ne sont ni présents ou représentés :

- C0191 - Mme **THILMONT Méliissa** représentant 158,00 / 9 988,00 quotités
- C0192 - Mr **André** représentant 195,00 / 9 988,00 quotités
- C0193 - M. **DE VREUGHT Stephen** représentant 190,00 / 9 988,00 quotités
- C0195 - Mr **Decroos** représentant 185,00 / 9 988,00 quotités
- C0196 - **Tilman - Michaux** représentant 190,00 / 9 988,00 quotités
- C0197 - Mme **Djeridi Farida** représentant 185,00 / 9 988,00 quotités

- C0199 - M. Sturiale Tilo représentant 185,00 / 9 988,00 quotités
- C0201 - Mr Belhomme représentant 185,00 / 9 988,00 quotités
- C0205 - Mr Geens représentant 190,00 / 9 988,00 quotités
- C0208 - Mr Rose représentant 190,00 / 9 988,00 quotités
- C0209 - Mr Lousse-Bouckaert représentant 195,00 / 9 988,00 quotités
- C0212 - Mme Manche représentant 195,00 / 9 988,00 quotités
- C0215 - Mr Mancuso représentant 195,00 / 9 988,00 quotités
- C0216 - Hetman représentant 185,00 / 9 988,00 quotités
- C0227 - Mme Blachère Jean-Philippe représentant 195,00 / 9 988,00 quotités
- C0228 - Mr Vansnick représentant 185,00 / 9 988,00 quotités
- C0230 - Mr Bouallou représentant 195,00 / 9 988,00 quotités
- C0235 - Mr Lousse-Bouckaert représentant 190,00 / 9 988,00 quotités
- C0237 - Mr Libert-Verhulst représentant 185,00 / 9 988,00 quotités
- C0238 - Mme Vekens représentant 190,00 / 9 988,00 quotités
- C0239 - Mr Dequenne Pol représentant 195,00 / 9 988,00 quotités
- C0240 - Mr Bolle représentant 185,00 / 9 988,00 quotités
- C0241 - Mr Marteau représentant 202,00 / 9 988,00 quotités
- C0245 - M. Geens Ivo représentant 452,00 / 9 988,00 quotités

LISTE DES RÉOLUTIONS

1. BUREAU DE SÉANCE - DÉCISION

Appel de candidat pour le secrétariat.

Appel de candidat pour le poste de président de séance.

Le syndic se propose pour cette fonction

Lors de cette assemblée, le président de séance est MADAME ACACIA CHRISTEL

Majorité absolue	Oui	5 191,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	5 191,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	Monsieur Dusart Michel - Mme Jacquard Harmony - Mme Baguet - Mme Camby - Mr Latinis - Mr Lefebvre - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr De Cat - Mme Bottemanne - Mme Walenne - Mme Valembos-Detaeye - Mr Detournay - Mme Pletinckx - Mme Dernoncourt Paulette - Mr Felix - Derouck Gerard - Mme Discry Isabelle - Mme Mahieu - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Savel - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mme Draguet Véronique - Mr Demitri - Mr Trine Paul-André - M. Acacia Christel		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

2. APPROBATION DES COMPTES ET DU BILAN - DÉCISION

Les comptes ont été vérifiés par le commissaire aux comptes le 24/01/2024.

Le budget proposé en 2023-2024 a permis de couvrir l'ensemble des charges de la période comptable.

Nous laissons la parole au commissaire aux comptes qui a eu l'occasion d'effectuer la révision des comptes de la résidence.

Un rapport reste disponible sur demande.

Le syndic rappelle l'importance des paiements régulier pour tous de façon automatique.

Majorité absolue	Oui	5 191,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	5 191,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	Monsieur Dusart Michel - Mme Jacquard Harmony - Mme Baguet - Mme Camby - Mr Latinis - Mr Lefebvre - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr De Cat - Mme Bottemanne - Mme Walenne - Mme Valembos-Detaeye - Mr Detournay - Mme Pletinckx - Mme Dernoncourt Paulette - Mr Felix - Derouck Gerard - Mme Discry Isabelle - Mme Mahieu - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Savel - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mme Draguet Véronique - Mr Demitri - Mr Trine Paul-André - M. Acacia Christel		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

3. DÉCHARGE AU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR LA PÉRIODE COMPTABLE CLOTURÉE - DÉCISION

Ce point concerne la décharge au commissaire au compte couvrant la période s'étalant du 01/07/2023 au 30/06/2024

Majorité absolue	Oui	5 191,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	5 191,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	Monsieur Dusart Michel - Mme Jacquard Harmony - Mme Baguet - Mme Camby - Mr Latinis - Mr Lefebvre - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr De Cat - Mme Bottemanne - Mme Walenne - Mme Valembos-Detaeye - Mr Detournay - Mme Pletinckx - Mme Dernoncourt Paulette - Mr Felix - Derouck Gerard - Mme Discry Isabelle - Mme Mahieu - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Savel - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mme Draguet Véronique - Mr Demitri - Mr Trine Paul-André - M. Acacia Christel		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.



4. DÉCHARGE AU SYNDIC POUR LA PÉRIODE COMPTABLE CLOTURÉE - DÉCISION

Ce point concerne la décharge au syndic couvrant la période s'étalant du 01/07/2023 au 30/06/2024

Majorité absolue	Oui	5 191,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	5 191,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	Monsieur Dusart Michel - Mme Jacquard Harmony - Mme Baguet - Mme Camby - Mr Latinis - Mr Lefebvre - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr De Cat - Mme Bottemanne - Mme Walenne - Mme Valembois-Detaeye - Mr Detournay - Mme Pletinckx - Mme Deroncourt Paulette - Mr Felix - Derouck Gerard - Mme Discry Isabelle - Mme Mahieu - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Savel - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mme Draguet Véronique - Mr Demitri - Mr Trine Paul-André - M. Acacia Christel		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

5. DÉCHARGE AU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ POUR LA PÉRIODE COMPTABLE CLOTURÉE - DÉCISION

Ce point concerne la décharge au conseil de copropriété couvrant la période s'étalant du 01/07/2023 au 30/06/2024

Majorité absolue	Oui	5 191,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	5 191,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	Monsieur Dusart Michel - Mme Jacquard Harmony - Mme Baguet - Mme Camby - Mr Latinis - Mr Lefebvre - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr De Cat - Mme Bottemanne - Mme Walenne - Mme Valembois-Detaeye - Mr Detournay - Mme Pletinckx - Mme Deroncourt Paulette - Mr Felix - Derouck Gerard - Mme Discry Isabelle - Mme Mahieu - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Savel - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mme Draguet Véronique - Mr Demitri - Mr Trine Paul-André - M. Acacia Christel		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.



6. VOTE DU BUDGET ET DES NOUVELLES PROVISIONS - DÉCISION

Un budget identique à celui de l'année dernière est proposé.

Un budget de 168000 € est proposé.

Majorité absolue	Oui	5 191,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	5 191,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	Monsieur Dusart Michel - Mme Jacquard Harmony - Mme Baguet - Mme Camby - Mr Latinis - Mr Lefebvre - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr De Cat - Mme Bottemanne - Mme Walenne - Mme Valembos-Detaeye - Mr Detournay - Mme Pletinckx - Mme Deroncourt Paulette - Mr Felix - Derouck Gerard - Mme Discry Isabelle - Mme Mahieu - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Savel - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mme Draguet Véronique - Mr Demitri - Mr Trine Paul-André - M. Acacia Christel		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

7. PROPOSITION DU FOND DE RÉSERVE POUR LA NOUVELLE PÉRIODE - DÉCISION

Ce point valide le fond de réserve 2024-2025.

Le montant du fond de réserve appelé est de 40000 euros

Majorité absolue	Oui	4 621,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	4 621,00	-
	Abstentions	570,00	-
Oui	Monsieur Dusart Michel - Mme Jacquard Harmony - Mme Camby - Mr Latinis - Mr Lefebvre - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr De Cat - Mme Bottemanne - Mme Walenne - Mme Valembos-Detaeye - Mr Detournay - Mme Pletinckx - Mme Deroncourt Paulette - Mr Felix - Derouck Gerard - Mme Discry Isabelle - Mme Mahieu - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Welter Didier - Mme Draguet Véronique - Mr Demitri - Mr Trine Paul-André - M. Acacia Christel		
Non			
Abstention	Mme Baguet - M. Savel - M. Eloir Eric		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.



8. APPEL À CANDIDAT(S) POUR LE(S) POSTE(S) DE COMMISSAIRE(S) AUX COMPTES - DÉCISION

Mr DRUART THOMAS se propose pour la révision des comptes de la période 2024-2025.

Majorité absolue	Oui	5 191,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	5 191,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	Monsieur Dusart Michel - Mme Jacquard Harmony - Mme Baguet - Mme Camby - Mr Latinis - Mr Lefebvre - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr De Cat - Mme Bottemanne - Mme Walenne - Mme Valembos-Detaeye - Mr Detournay - Mme Pletinckx - Mme Deroncourt Paulette - Mr Felix - Derouck Gerard - Mme Discry Isabelle - Mme Mahieu - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Savel - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mme Draguet Véronique - Mr Demitri - Mr Trine Paul-André - M. Acacia Christel		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

9. ELECTION DU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ - DÉCISION

Un conseil de copropriété est utile dans le suivis des différents dossier dans la résidence.

Madame Demitri

Madame Acacia Christel

Monsieur Trine

Madame Vander Geeten

Madame Foret - Detournay

Majorité absolue	Oui	5 191,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	5 191,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	Monsieur Dusart Michel - Mme Jacquard Harmony - Mme Baguet - Mme Camby - Mr Latinis - Mr Lefebvre - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr De Cat - Mme Bottemanne - Mme Walenne - Mme Valembos-Detaeye - Mr Detournay - Mme Pletinckx - Mme Deroncourt Paulette - Mr Felix - Derouck Gerard - Mme Discry Isabelle - Mme Mahieu - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Savel - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mme Draguet Véronique - Mr Demitri - Mr Trine Paul-André - M. Acacia Christel		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.



10. TRAVAUX - REMPLACEMENT DES CHAUDIÈRES, MONTANT À PROVISIONNER - DÉCISION

Le syndic explique le suivi effectué pour la problématique des chaudières avec la firme du produits.

Dans le contexte du remplacement des chaudières, nous estimons qu'un montant maximal de 3785.26 € pour les frais liés à cette intervention par la société Technithermic. Facture reçue le 18/11/2024

Il s'agit du remplacement des pièces liées aux chaudières mais aussi d'une partie de la main d'œuvre.

Nous vous proposons d'utiliser le fond de réserve pour ce poste.

Majorité des 2/3	Oui	5 191,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	5 191,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	Monsieur Dusart Michel - Mme Jacquard Harmony - Mme Baguet - Mme Camby - Mr Latinis - Mr Lefebvre - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr De Cat - Mme Bottemanne - Mme Walenne - Mme Valembois-Detaeye - Mr Detournay - Mme Pletinckx - Mme Dernoncourt Paulette - Mr Felix - Derouck Gerard - Mme Discry Isabelle - Mme Mahieu - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Savel - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mme Draguet Véronique - Mr Demitri - Mr Trine Paul-André - M. Acacia Christel		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

11. TRAVAUX - REMPLACEMENT DES BOILERS EAU CHAUDE DE LA RÉSIDENCE - DÉCISION

Le remplacement des chaudières implique également le remplacement des boilers de production d'eau chaude.

Le montant pour le remplacement des boilers est de 18780,75 € .

Nous utiliserons le fond de réserve pour ce poste.

Majorité des 2/3	Oui	5 191,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	5 191,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	Monsieur Dusart Michel - Mme Jacquard Harmony - Mme Baguet - Mme Camby - Mr Latinis - Mr Lefebvre - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr De Cat - Mme Bottemanne - Mme Walenne - Mme Valembois-Detaeye - Mr Detournay - Mme Pletinckx - Mme Dernoncourt Paulette - Mr Felix - Derouck Gerard - Mme Discry Isabelle - Mme Mahieu - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Savel - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mme Draguet Véronique - Mr Demitri - Mr Trine Paul-André - M. Acacia Christel		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.



12. DOSSIER AVOCAT : MR DEQUENNE, POURSUITE DU DOSSIER EN JUSTICE? - DÉCISION

Dans ce dossier, l'avocate de la résidence a rencontré un médiateur. Celui-ci, au vue de la situation évoquée par monsieur Dequenne indique qu'il est peut probable que la résidence obtienne gain de cause. Une information du conseil de monsieur Dequenne a d'ailleurs été ajouté, les voisins de monsieur Dequenne indiquent qu'ils ne subissent pas de gêne visuelle ou auditive.

Le dossier ne sera donc plus suivi en justice par la résidence auprès de Monsieur Dequenne.

Majorité absolue	Oui	5 191,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	5 191,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	Monsieur Dusart Michel - Mme Jacquard Harmony - Mme Baguet - Mme Camby - Mr Latinis - Mr Lefebvre - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr De Cat - Mme Bottemanne - Mme Walenne - Mme Valembois-Detaeye - Mr Detournay - Mme Pletinckx - Mme Deroncourt Paulette - Mr Felix - Derouck Gerard - Mme Discry Isabelle - Mme Mahieu - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Savel - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mme Draguet Véronique - Mr Demitri - Mr Trine Paul-André - M. Acacia Christel		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

13. DOSSIER AVOCAT : VOITURE VENTOUSE, OUVERTURE DU DOSSIER - DÉCISION

Un véhicule est abandonné sur le Parking arrière. Pour procédé à son évacuation, nous devons lancer une procédure?

Valider vous le lancement de cette procédure et donner vous mandat au syndic pour réaliser cette tache.

La procédure sera mise en place en janvier si la voiture est toujours présente sur ce parking.

L'Ag donne mandat au syndic pour effectuer l'enlèvement de la dite voiture.

Majorité absolue	Oui	5 191,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	5 191,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	Monsieur Dusart Michel - Mme Jacquard Harmony - Mme Baguet - Mme Camby - Mr Latinis - Mr Lefebvre - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr De Cat - Mme Bottemanne - Mme Walenne - Mme Valembois-Detaeye - Mr Detournay - Mme Pletinckx - Mme Deroncourt Paulette - Mr Felix - Derouck Gerard - Mme Discry Isabelle - Mme Mahieu - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Savel - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mme Draguet Véronique - Mr Demitri - Mr Trine Paul-André - M. Acacia Christel		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.



14. PROVISION POUR PRÉPARER LE DEVIS DE REMPLACEMENT DES DESCENTES D'EAUX USÉES INDIVIDUELLE

Pour établir des devis en vue du remplacement des descentes d'eaux usées, il faut des ressources significatives, selon les prestataires contactés, qui signalent que la création du devis entraîne des frais et qu'ils ne peuvent pas avancer le coût de cette préparation. Je vous propose de budgétiser un montant de 2500 € htva maximum pour réaliser cet audit technique.

Nous vous proposons d'utiliser le fond de réserve concernant ce point.

Majorité absolue	Oui	5 191,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	5 191,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	Monsieur Dusart Michel - Mme Jacquard Harmony - Mme Baguet - Mme Camby - Mr Latinis - Mr Lefebvre - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr De Cat - Mme Bottemanne - Mme Walenne - Mme Valembos-Detaeye - Mr Detournay - Mme Pletinckx - Mme Deroncourt Paulette - Mr Felix - Derouck Gerard - Mme Discry Isabelle - Mme Mahieu - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Savel - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mme Draguet Véronique - Mr Demitri - Mr Trine Paul-André - M. Acacia Christel		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

15. VALIDATION DE L'OFFRE DU GÉOMETRE POUR LE RECALCUL DES QUOTITÉS ET PRÉPARATION DU DOSSIER DE LA CONCIERGERIE - DÉCISION

Suite à la mission qui nous a été confiée dans le cadre de la conciergerie, nous avons contacté plusieurs géomètre et nous avons reçu deux offres de prix concernant le travail à réaliser.

La première offre reçue, de la société IMMO GEO est de 6800.20 € TTC.

Une seconde offre de 4961€ TTC a été reçue du géomètre Valentin Plamont. Monsieur Plamont est d'ailleurs venu sur place pour réaliser un premier état des lieux pour la réalisation de cette mission.

Les 2 missions sont identiques. La copropriété décide de choisir comme fournisseur : géomètre Valentin Plamont

En cas de validation de ce point, nous vous proposons d'utiliser le fond de réserve de la résidence

Majorité absolue	Oui	5 191,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	5 191,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	Monsieur Dusart Michel - Mme Jacquard Harmony - Mme Baguet - Mme Camby - Mr Latinis - Mr Lefebvre - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr De Cat - Mme Bottemanne - Mme Walenne - Mme Valembos-Detaeye - Mr Detournay - Mme Pletinckx - Mme Deroncourt Paulette - Mr Felix - Derouck Gerard - Mme Discry Isabelle - Mme Mahieu - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Savel - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mme Draguet Véronique - Mr Demitri - Mr Trine Paul-André - M. Acacia Christel		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.



16. MANDAT À UN GROUPE DE TRAVAIL ET AU SYNDIC POUR LA PRÉPARATION DU NOUVEAU ROI QUI SERA PROPOSÉ POUR MISE À JOUR

Dans le cadre de la mise à jour du ROI, nous vous proposons de créer un groupe de travail en interne pour réaliser la mise à jour et la refonte du ROI. Le syndic pourra accompagner ce groupe dans la préparation de ce futur ROI.

Copropriétaires qui se proposent :

Madame Demtri,

Madame Acacia

Madame Camby

Madame Foret

Monsieur Trine

Monsieur Eloir

Majorité absolue	Oui	5 191,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	5 191,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	Monsieur Dusart Michel - Mme Jacquard Harmony - Mme Baguet - Mme Camby - Mr Latinis - Mr Lefebvre - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr De Cat - Mme Bottemanne - Mme Walenne - Mme Valembois-Detaeye - Mr Detournay - Mme Pletinckx - Mme Dernoncourt Paulette - Mr Felix - Derouck Gerard - Mme Discry Isabelle - Mme Mahieu - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Savel - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mme Draguet Véronique - Mr Demitri - Mr Trine Paul-André - M. Acacia Christel		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

17. VALIDATION DE L'OFFRE DU BUREAU JURIDIQUE POUR LA RÉDACTION DE LA MISE À JOUR DE L'ACTE DE BASE ET DU ROI - DÉCISION

La société E-Juris nous a proposé une offre de 2117,5€ TTC. La société basée à Namur travaille de manière quasi exclusive sur les parties juridiques des résidences de copropriété. Le travail qui sera demandé, consistera à remettre les statuts et le ROI de la résidence conforme aux dernières lois sur les copropriétés tout en tenant compte du recalcul des quotités réalisé par le géomètre.

Nous vous proposons d'utiliser le fond de réserve concernant ce point.

Majorité absolue	Oui	5 006,00	96,44 %
	Non	185,00	3,56 %
	Voix exprimées	5 191,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	Monsieur Dusart Michel - Mme Jacquard Harmony - Mme Baguet - Mme Camby - Mr Latinis - Mr Lefebvre - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr De Cat - Mme Bottemanne - Mme Walenne - Mme Valembois-Detaeye - Mr Detournay - Mme Pletinckx - Mme Dernoncourt Paulette - Mr Felix - Derouck Gerard - Mme Discry Isabelle - Mme Mahieu - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Savel - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mme Draguet Véronique - Mr Demitri - M. Acacia Christel		
Non	Mr Trine Paul-André		
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.



18. ACCEPTIONS D'UN MANDAT AU SYNDIC POUR LANCER UN DEVIS AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ VEOLIA POUR DES POUBELLES À PUCES ENTERRÉES ? - DÉCISION

Après contact avec la société Veolia concernant l'enlèvement des containers de déchet de la résidence. la société Veolia, propose dorénavant des containers enterrés pour les plus grandes résidences. Ces containers sont accessibles via une carte d'accès.

Le syndic propose de rencontrer Veolia afin de voir les possibilités concernant ce point et d'obtenir si cela est possible une tarification pour cela.

AG donne le mandat au syndic pour effectuer les démarches de devis/offre

Majorité absolue	Oui	5 191,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	5 191,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	Monsieur Dusart Michel - Mme Jacquard Harmony - Mme Baguet - Mme Camby - Mr Latinis - Mr Lefebvre - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr De Cat - Mme Bottemanne - Mme Walenne - Mme Valembois-Detaeye - Mr Detournay - Mme Pletinckx - Mme Dernoncourt Paulette - Mr Felix - Derouck Gerard - Mme Discry Isabelle - Mme Mahieu - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Savel - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mme Draguet Véronique - Mr Demitri - Mr Trine Paul-André - M. Acacia Christel		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

19. DEMANDE COPROPRIÉTAIRE - ELECTRIFICATION DU GARAGE À PARTIR D'UN COMPTEUR COMMUN - DÉCISION

Nous donnons la parole au copropriétaire demandeur de ce point.

Point reporté car la demande faite n'est pas présente.

Majorité absolue	Oui	0,00	0,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	0,00	-
	Abstentions	5 191,00	-
Oui			
Non			
Abstention	Monsieur Dusart Michel - Mme Jacquard Harmony - Mme Baguet - Mme Camby - Mr Latinis - Mr Lefebvre - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr De Cat - Mme Bottemanne - Mme Walenne - Mme Valembois-Detaeye - Mr Detournay - Mme Pletinckx - Mme Dernoncourt Paulette - Mr Felix - Derouck Gerard - Mme Discry Isabelle - Mme Mahieu - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Savel - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mme Draguet Véronique - Mr Demitri - Mr Trine Paul-André - M. Acacia Christel		

En conséquence de quoi cette résolution est rejetée.



20. CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DU PARKING (+ BORNES DE RECHARGE ÉVENTUELLE) - DÉCISION

Dans le cadre d'une possible future rénovation du parking, nous vous proposons de créer un groupe de travail en interne pour réaliser un cahier des charges du besoin et de ce qui pourrait être proposé à l'assemblée

Copropriétaires qui se proposent :

Madame Camby

Madame Acacia

Monsieur Eloir

Madame Vander Geeten

Majorité absolue	Oui	5 191,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	5 191,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	Monsieur Dusart Michel - Mme Jacquard Harmony - Mme Baguet - Mme Camby - Mr Latinis - Mr Lefebvre - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr De Cat - Mme Bottemanne - Mme Walenne - Mme Valembois-Detaeye - Mr Detournay - Mme Pletinckx - Mme Dernoncourt Paulette - Mr Felix - Derouck Gerard - Mme Discry Isabelle - Mme Mahieu - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Savel - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mme Draguet Véronique - Mr Demitri - Mr Trine Paul-André - M. Acacia Christel		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

21. RAPPEL - OBLIGATION ROI ET PV ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Pour rappel, il est obligatoire de fournir à chaque locataire lors de son entrée, une copie du règlement d'ordre intérieur. Il est également obligatoire de fournir une copie du PV d'assemblée générale dans les 30 jours suivant la réception du PV par le propriétaire du bien au locataire.

22. RAPPEL - COUPURE COMPTEUR GAZ INDIVIDUEL

Pour rappel, il a été demandé (le point a été validé lors de la dernière assemblée générale) que l'ensemble des compteurs gaz privatif soit coupés pour cette année. Nous rappelons que les compteurs sont privatif et de votre responsabilité. Nous vous demandons donc, de faire le nécessaire pour le 31/12/2024. Au delà, nous vous demanderons de nous fournir les documents concernant la modernisation du conduit de gaz reliant votre appartement à votre compteur.

23. RAPPEL - BONNE UTILISATION DES PARKINGS ET RESPECT DES INTERDICTIONS

Il est rappelé que les places de parkings sur la résidence sont à utiliser en bon père de famille.

Interdiction de privatiser des places, de se garer sur les places réservées aux équipes de secours (zone 112) ou devant la cabine haute tension.



24. RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SYNDIC - DÉCISION

Je vous propose de renouveler mon contrat pour l'année 2024-2025. Cependant, cette année le contrat sera transféré au nom de ImmoConnect SRL pour l'ensemble de mes prestations. Pour information, je suis le seul gestionnaire de cette société et je serai donc la seule personne contact pour la résidence.

Majorité absolue	Oui	5 191,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	5 191,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	Monsieur Dusart Michel - Mme Jacquard Harmony - Mme Baguet - Mme Camby - Mr Latinis - Mr Lefebvre - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr De Cat - Mme Bottemanne - Mme Walenne - Mme Valembois-Detaeye - Mr Detournay - Mme Pletinckx - Mme Dernoncourt Paulette - Mr Felix - Derouck Gerard - Mme Discry Isabelle - Mme Mahieu - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Savel - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mme Draguet Véronique - Mr Demitri - Mr Trine Paul-André - M. Acacia Christel		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

25. DIVERS

Demande pour des plantations.

Devis pour le mise en conformité de la chaufferie

divers

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21:15.

Le Président

M. Acacia Christel

Le Secrétaire

Le syndic





SYNDIC IMMOCONNECT SRL
RUE DES MINEURS, 17
7170 LA HESTRE
TÉL. +3264833002
syndic.immoconnect@gmail.com
Num. IPI : 512160

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 26/06/2025 À 18:45

0001 - LE SPLENDID (0889.358.851)
RUE DU POSEUR 13
7090 BRAINE-LE-COMTE

Lieu de l'assemblée : Basket Ball Club Brainois
Rue des Postes, 101
7090 Braine-le-Comte

Procès verbal

Sur convocation du syndic, Syndic Immoconnect SRL, les copropriétaires de l'immeuble sus-énoncé se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire.

38 copropriétaires sur 51 totalisant 7 151,00 / 9 988,00 quotités sont présents ou valablement représentés ainsi qu'en fait foi la feuille de présence.

La séance est déclarée ouverte à 18:30 après signature de la feuille de présence.

Ne sont ni présents ou représentés :

- C0182 - Monsieur **Dusart Michel** représentant 290,00 / 9 988,00 quotités
- C0193 - M. **DE VREUGHT Stephen** représentant 190,00 / 9 988,00 quotités
- C0196 - **Tilman - Michaux** représentant 190,00 / 9 988,00 quotités
- C0199 - M. **Sturiale Tilo** représentant 185,00 / 9 988,00 quotités
- C0207 - Mr **Trine Paul-André** représentant 185,00 / 9 988,00 quotités
- C0209 - Mr **Lousse-Bouckaert** représentant 195,00 / 9 988,00 quotités
- C0215 - Mr **Mancuso** représentant 195,00 / 9 988,00 quotités
- C0223 - Mr **Latinis - Defraïne** représentant 190,00 / 9 988,00 quotités
- C0227 - Mme **Blachère Jean-Philippe** représentant 195,00 / 9 988,00 quotités
- C0234 - Mme **Valembois-Detaeye** représentant 185,00 / 9 988,00 quotités
- C0235 - Mr **Lousse-Bouckaert** représentant 190,00 / 9 988,00 quotités
- C0239 - Mr **Dequenne Pol** représentant 195,00 / 9 988,00 quotités
- C0245 - M. **Geens Ivo** représentant 452,00 / 9 988,00 quotités

LISTE DES RÉOLUTIONS

1. DÉSIGNATION DU BUREAU DE SÉANCE – DÉCISION

Appel de candidat pour le secrétariat. Le syndic se propose

Appel de candidat pour le poste de président de séance. Monsieur Hemberg se propose

Majorité absolue	Oui	7 151,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	7 151,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

2. TRANSFORMATION DE L'ANCIENNE CONCIERGERIE EN LOT PRIVATIF DISTINCT À USAGE D'HABITATION – DÉCISION

RÉSULTATS DU VOTE

En l'absence des conditions requises, ce vote n'a pas eu lieu.

3. VALIDATION DES NOUVEAUX STATUTS DE LA COPROPRIÉTÉ CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES DU LIVRE 3 DU CODE CIVIL – DÉCISION

Ce point est postpose. le point 2 n'ayant pas pu être voté

Majorité des 4/5	Oui	0,00	0,00 %
	Non	185,00	100,00 %
	Voix exprimées	185,00	-
	Abstentions	6 966,00	-
Non	Mr Vansnick		
Abstention	Mme Discry Isabelle - Mme Pletinckx F. - Mme Jacquard Harmony - Mme Baguet - Mme Camby Frédérique - Mr Lefebvre - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr Bouallou - Mr De Cat - Mme Devroye - Bottemanne Ghislaine - Mme Walenne - Mr Detournay Francis - Mr Libert-Verhulst - Mme Vekens - Mr Bolle - Mr Marteau - M. Acacia Christel - Mme Dernoncourt Paulette - Mr Felix - Derouck Gerard - Mme Mahieu - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - Mme THILMONT Mélissa - Mr André - M. Savel - Mr Decroos - Mme Djeridi Farida - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mr Belhomme - Mme Draguet Véronique - Mr Geens - Mme Demitri Maud - Mr Rose Eric - Mme Manche - M. Bourguignon Grégory		

En conséquence de quoi cette résolution est rejetée.

4. APPROBATION DE LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR (ROI) – DÉCISION

La partie ROI envoyée aux copropriétaires avec la convocation est soumise au vote afin de pouvoir disposer d'un ROI conforme à la législation

Majorité absolue	Oui	6 966,00	97,41 %
	Non	185,00	2,59 %
	Voix exprimées	7 151,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non	Mr Vansnick		
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.



5. APPROBATION DE LA MODIFICATION DU TABLEAU DES QUOTES-PARTS DANS LE CADRE DE L'INTÉGRATION D'UN NOUVEAU LOT PRIVATIF ISSU DE L'ANCIENNE CONCIERGERIE – DÉCISION

Ce point est postpose. le point 2 n'ayant pas pu etre voté

Majorité des 4/5	Oui	0,00	0,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	0,00	-
	Abstentions	7 151,00	-
Non			
Abstention	Mme Discry Isabelle - Mme Pletinckx F. - Mme Jacquard Harmony - Mme Baguet - Mme Camby Frédérique - Mr Lefebvre - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr Vansnick - Mr Bouallou - Mr De Cat - Mme Devroye - Bottemanne Ghislaine - Mme Walenne - Mr Detournay Francis - Mr Libert-Verhulst - Mme Vekens - Mr Bolle - Mr Marteau - M. Acacia Christel - Mme Dernoncourt Paulette - Mr Felix - Derouck Gerard - Mme Mahieu - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - Mme THILMONT Mélissa - Mr André - M. Savel - Mr Decroos - Mme Djeridi Farida - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mr Belhomme - Mme Draguet Véronique - Mr Geens - Mme Demitri Maud - Mr Rose Eric - Mme Manche - M. Bourguignon Grégory		

En conséquence de quoi cette résolution est rejetée.

6. MANDAT AU SYNDIC POUR PROCÉDER À L'ENREGISTREMENT DES NOUVEAUX STATUTS VOTÉS LORS DE LA PRÉSENTE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AUPRÈS D'UN NOTAIRE - DÉCISION

Ce point est postpose. le point 2 n'ayant pas pu etre voté

Majorité des 4/5	Oui	0,00	0,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	0,00	-
	Abstentions	7 151,00	-
Non			
Abstention	Mme Discry Isabelle - Mme Pletinckx F. - Mme Jacquard Harmony - Mme Baguet - Mme Camby Frédérique - Mr Lefebvre - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr Vansnick - Mr Bouallou - Mr De Cat - Mme Devroye - Bottemanne Ghislaine - Mme Walenne - Mr Detournay Francis - Mr Libert-Verhulst - Mme Vekens - Mr Bolle - Mr Marteau - M. Acacia Christel - Mme Dernoncourt Paulette - Mr Felix - Derouck Gerard - Mme Mahieu - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - Mme THILMONT Mélissa - Mr André - M. Savel - Mr Decroos - Mme Djeridi Farida - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mr Belhomme - Mme Draguet Véronique - Mr Geens - Mme Demitri Maud - Mr Rose Eric - Mme Manche - M. Bourguignon Grégory		

En conséquence de quoi cette résolution est rejetée.



7. FIXATION DE LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES NOUVELLES QUOTES-PARTS ISSUES DE LA CRÉATION DU NOUVEAU LOT PRIVATIF AU 1ER JUILLET 2025 – DÉCISION

Ce point est postposé. le point 2 n'ayant pas pu être voté

Majorité des 2/3	Oui	0,00	0,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	0,00	-
	Abstentions	7 151,00	-
Non			
Abstention	Mme Discry Isabelle - Mme Pletinckx F. - Mme Jacquard Harmony - Mme Baguet - Mme Camby Frédérique - Mr Lefebvre - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr Vansnick - Mr Bouallou - Mr De Cat - Mme Devroye - Bottemanne Ghislaine - Mme Walenne - Mr Detournay Francis - Mr Libert-Verhulst - Mme Vekens - Mr Bolle - Mr Marteau - M. Acacia Christel - Mme Derroncourt Paulette - Mr Felix - Derouck Gerard - Mme Mahieu - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - Mme THILMONT Mélissa - Mr André - M. Savel - Mr Decroos - Mme Djeridi Farida - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mr Belhomme - Mme Draguet Véronique - Mr Geens - Mme Demitri Maud - Mr Rose Eric - Mme Manche - M. Bourguignon Grégory		

En conséquence de quoi cette résolution est rejetée.

8. APPROBATION DE LA MISE EN VENTE DE L'APPARTEMENT [ANCIENNEMENT CONCIERGERIE] - DÉCISION

RÉSULTATS DU VOTE

En l'absence des conditions requises, ce vote n'a pas eu lieu.

9. DÉCISION RELATIVE AU NETTOYAGE DE L'ANCIENNE CONCIERGERIE, À L'EXCEPTION DES QUELQUES MEUBLES ENCORE PRÉSENTS.

Monsieur Rose se propose de réaliser le nettoyage, une note de frais sera remise au syndic.

Majorité absolue	Oui	7 151,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	7 151,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.



10. MANDAT À UNE AGENCE IMMOBILIÈRE ET DÉLÉGATION DE POUVOIR POUR LA SIGNATURE DE LA VENTE

Ce point est postposé. le point 2 n'ayant pas pu être voté

Majorité absolue	Oui	0,00	0,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	0,00	-
	Abstentions	7 151,00	-
Non			
Abstention	Mme Discry Isabelle - Mme Pletinckx F. - Mme Jacquard Harmony - Mme Baguet - Mme Camby Frédérique - Mr Lefebvre - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr Vansnick - Mr Bouallou - Mr De Cat - Mme Devroye - Bottemanne Ghislaine - Mme Walenne - Mr Detournay Francis - Mr Libert-Verhulst - Mme Vekens - Mr Bolle - Mr Marteau - M. Acacia Christel - Mme Deroncourt Paulette - Mr Felix - Derouck Gerard - Mme Mahieu - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - Mme THILMONT Mélissa - Mr André - M. Savel - Mr Decroos - Mme Djeridi Farida - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mr Belhomme - Mme Draguet Véronique - Mr Geens - Mme Demitri Maud - Mr Rose Eric - Mme Manche - M. Bourguignon Grégory		

En conséquence de quoi cette résolution est rejetée.

11. DÉCISION DE PRINCIPE : CRÉATION D'UN ESPACE DE DÉPÔT DES DÉCHETS AVEC CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS POUR TRI SÉLECTIF - DÉCISION

L'assemblée vote dans l'objectif de créer une zone commune en zone pouvant accueillir des conteneurs semi enterrés si ceux-ci valident un espace.

Majorité des 2/3	Oui	5 239,00	77,32 %
	Non	1 537,00	22,68 %
	Voix exprimées	6 776,00	-
	Abstentions	375,00	-
Non	Mme Baguet - Mr Marteau - Mr Felix - Derouck Gerard - Mme Mahieu - Mme Vanaise - Mr Decroos - Mme Draguet Véronique - Mr Rose Eric		
Abstention	Mr Libert-Verhulst - Mme Deroncourt Paulette		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.



12. AFFECTATION D'UNE ZONE COMMUNE À L'INSTALLATION DES CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS - DÉCISION

Ce point a la demande de l'assemblée est postposé. Une proposition d'emplacement sera faite lors de la prochaine AG.

Monsieur Eloir, Madame Demitri, monsieur Hemberg, Madame Van der Geeten participeront à la préparation de ces proposition à la prochaine AG

Majorité des 2/3	Oui	185,00	32,46 %
	Non	385,00	67,54 %
	Voix exprimées	570,00	-
	Abstentions	6 581,00	-
Non	Mme Mahieu - Mme Vanaise		
Abstention	Mme Discry Isabelle - Mme Pletinckx F. - Mme Jacquard Harmony - Mme Baguet - Mme Camby Frédérique - Mr Lefebvre - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr Vansnick - Mr Bouallou - Mme Devroye - Bottemanne Ghislaine - Mme Walenne - Mr Detournay Francis - Mr Libert-Verhulst - Mme Vekens - Mr Bolle - Mr Marteau - M. Acacia Christel - Mme Dernoncourt Paulette - Mr Felix - Derouck Gerard - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme THILMONT Mélissa - Mr André - M. Savel - Mr Decroos - Mme Djeridi Farida - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mr Belhomme - Mme Draguet Véronique - Mr Geens - Mme Demitri Maud - Mr Rose Eric - Mme Manche - M. Bourguignon Grégory		

En conséquence de quoi cette résolution est rejetée.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21:40.

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'Ameluz', is written across the bottom right of the page. The signature is written over a faint horizontal line.



SYNDIC IMMOCONNECT SRL
RUE DES MINEURS, 17
7170 LA HESTRE
TÉL. +3264833002
syndic.immoconnect@gmail.com
Num. IPI : 512160

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 05/12/2025 À 18:15

0001 - LE SPLENDID (0889.358.851)
RUE DU POSEUR, 13A ET 13B
7090 BRAINE-LE-COMTE

Lieu de l'assemblée : Basket Ball Club Brainois
Rue des Postes 7090 Braine-le-Comte, Belgique, 101
7090 Braine-Le-Comte

Procès verbal

Sur convocation du syndic, Syndic Immoconnect SRL, les copropriétaires de l'immeuble sus-énoncé se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

32 copropriétaires sur 51 totalisant 6 339,00 / 9 988,00 quotités sont présents ou valablement représentés ainsi qu'en fait foi la feuille de présence.

La séance est déclarée ouverte à 18:15 après signature de la feuille de présence.

Sont présents ou représentés :

- C0187 - Mme Mahieu représentant 195,00 / 9 988,00 quotités
- C0188 - Mme Vander Geeten Liliane représentant 185,00 / 9 988,00 quotités
- C0189 - M. Druart Thomas représentant 178,00 / 9 988,00 quotités
- C0190 - Mme Vanaise représentant 190,00 / 9 988,00 quotités
- C0194 - M. Savel représentant 173,00 / 9 988,00 quotités
- C0197 - Mme Djeridi Farida représentant 185,00 / 9 988,00 quotités
- C0198 - M. Eloir Eric représentant 207,00 / 9 988,00 quotités
- C0200 - M. Welter Didier représentant 195,00 / 9 988,00 quotités
- C0201 - Mr Belhomme représentant 185,00 / 9 988,00 quotités
- C0206 - Mme Demitri Maud représentant 195,00 / 9 988,00 quotités
- C0208 - Mr Rose Eric représentant 190,00 / 9 988,00 quotités
- C0212 - Mme Manche représentant 195,00 / 9 988,00 quotités
- C0214 - Mr Felix - Derouck Gerard représentant 190,00 / 9 988,00 quotités
- C0215 - Mr Mancuso représentant 195,00 / 9 988,00 quotités
- C0217 - Mme Dernoncourt Paulette représentant 190,00 / 9 988,00 quotités
- C0219 - Mme Jacquard Harmony représentant 185,00 / 9 988,00 quotités
- C0220 - Mme Baguet représentant 190,00 / 9 988,00 quotités
- C0222 - Mme Camby Frédérique représentant 185,00 / 9 988,00 quotités
- C0223 - Mr Latinis - Defraigne représentant 190,00 / 9 988,00 quotités
- C0226 - Mme Van Der Voorde Danielle représentant 202,00 / 9 988,00 quotités
- C0228 - Mr Vansnick représentant 185,00 / 9 988,00 quotités
- C0232 - Mme Devroye - Bottemanne Ghislaine représentant 190,00 / 9 988,00 quotités
- C0233 - Mme Walenne représentant 195,00 / 9 988,00 quotités
- C0234 - Mme Valembais-Detaeye représentant 185,00 / 9 988,00 quotités
- C0236 - Mr Detournay Francis représentant 195,00 / 9 988,00 quotités
- C0237 - Mr Libert-Verhulst représentant 185,00 / 9 988,00 quotités
- C0239 - Mr Dequenne Pol représentant 195,00 / 9 988,00 quotités
- C0240 - Mr Bolle représentant 185,00 / 9 988,00 quotités
- C0241 - Mr Marteau représentant 202,00 / 9 988,00 quotités
- C0244 - M. Acacia Christel représentant 185,00 / 9 988,00 quotités
- C0245 - M. Geens Ivo représentant 452,00 / 9 988,00 quotités
- C0264 - M. Bourguignon Grégory représentant 185,00 / 9 988,00 quotités

Ne sont ni présents ou représentés :

- C0182 - Succession Dusart M. représentant 290,00 / 9 988,00 quotités

- C0186 - Mme Discry Isabelle représentant 146,00 / 9 988,00 quotités
- C0191 - Mme THILMONT Mélissa représentant 158,00 / 9 988,00 quotités
- C0192 - Mr André représentant 195,00 / 9 988,00 quotités
- C0193 - M. DE VREUGHT Stephen représentant 190,00 / 9 988,00 quotités
- C0195 - Mr Decroos représentant 185,00 / 9 988,00 quotités
- C0196 - Succession Tilman - Michaux représentant 190,00 / 9 988,00 quotités
- C0199 - M. Sturiale Tilo représentant 185,00 / 9 988,00 quotités
- C0203 - Mme Draguet Véronique représentant 195,00 / 9 988,00 quotités
- C0205 - Mr Geens représentant 190,00 / 9 988,00 quotités
- C0207 - Mr Trine Paul-André représentant 185,00 / 9 988,00 quotités
- C0209 - Mr Lousse-Bouckaert représentant 195,00 / 9 988,00 quotités
- C0218 - Mme Pletinckx F. représentant 195,00 / 9 988,00 quotités
- C0224 - Mr Lefebvre représentant 195,00 / 9 988,00 quotités
- C0227 - M. Blachère Christophe représentant 195,00 / 9 988,00 quotités
- C0230 - Mr Bouallou représentant 195,00 / 9 988,00 quotités
- C0231 - Mr De Cat représentant 185,00 / 9 988,00 quotités
- C0235 - Mr Lousse-Bouckaert représentant 190,00 / 9 988,00 quotités
- C0238 - Mme Vekens représentant 190,00 / 9 988,00 quotités

LISTE DES RÉOLUTIONS

1. DÉSIGNATION DU BUREAU DE SÉANCE – DÉCISION

Appel de candidat pour le secrétariat. -> Madame Demitri

Appel de candidat pour le poste de président de séance. -> Madame Acacia

Appel à candidat concernnat le role de scrutateur -> Madame Vander Geeten

Majorité absolue	Oui	6 154,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	6 154,00	-
	Abstentions	185,00	-
Oui	Mme Mahieu - Mme Camby Frédérique - Mr Latinis - Defraîne - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr Vansnick - Mme Devroye - Bottemanne Ghislaine - Mme Walenne - Mme Valembos-Detaeye - Mr Detournay Francis - Mr Libert-Verhulst - Mr Dequenne Pol - Mr Bolle - Mr Marteau - M. Acacia Christel - M. Geens Ivo - Mme Baguet - Mme Jacquard Harmony - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Savel - Mme Djeridi Farida - M. Eloi Eric - M. Welter Didier - Mr Belhomme - Mme Demitri Maud - Mr Rose Eric - Mme Manche - Mr Felix - Derouck Gerard - Mr Mancuso - Mme Dernoncourt Paulette		
Non			
Abstention	M. Bourguignon Grégory		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

2. PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES ET BILAN DE L'EXERCICE ÉCOULÉ - INFORMATION

Les comptes ont été vérifiés par le commissaire aux comptes mandaté lors de la dernière assemblée générale et les modifications demandées ont été effectuées. Aucun changement de fournisseur n'est intervenu pour la résidence au cours de l'exercice 2024/2025.

Le syndic indique avoir dû assumer personnellement de nombreuses charges complémentaires pour la résidence au cours de cet exercice. Celles-ci concernent notamment le suivi des travaux décidés, en ce compris le suivi de la chaufferie, du géomètre et de l'adaptation des nouveaux statuts, ainsi que le traitement de multiples demandes telles que la mise en œuvre de la loi relative aux tarifs sociaux pour le gaz, le suivi des demandes de la commune dans le cadre de la préparation de la renumérotation, le suivi de l'ancienne conciergerie, la gestion de problèmes d'ordre interne (ROI) et la préparation d'un nouveau ROI. De nombreux courriers et documents relatifs à ces dossiers ont ainsi transité par le syndic au cours de l'exercice.

2/22



3. DÉCHARGE AU(X) COMMISSAIRE(S) AUX COMPTES POUR LA PÉRIODE COMPTABLE CLOTURÉE - DÉCISION

Nous demandons la décharge pour Monsieur Druart dans le cadre de sa mission de commissaire aux comptes.

Majorité absolue	Oui	6 154,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	6 154,00	-
	Abstentions	185,00	-
Oui	Mme Mahieu - Mme Camby Frédérique - Mr Latinis - Defraîne - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr Vansnick - Mme Devroye - Bottemanne Ghislaine - Mme Walenne - Mme Valembos-Detaeye - Mr Detournay Francis - Mr Libert-Verhulst - Mr Dequenne Pol - Mr Bolle - Mr Marteau - M. Acacia Christel - M. Geens Ivo - Mme Baguet - Mme Jacquard Harmony - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Savel - Mme Djeridi Farida - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mr Belhomme - Mme Demitri Maud - Mr Rose Eric - Mme Manche - Mr Felix - Derouck Gerard - Mr Mancuso - Mme Dernoncourt Paulette		
Non			
Abstention	M. Bourguignon Grégory		


En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

4. DÉCHARGE AU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ POUR LA PÉRIODE COMPTABLE CLOTURÉE - DÉCISION

L'assemblée générale accorde à l'unanimité ce point.

Majorité absolue	Oui	6 154,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	6 154,00	-
	Abstentions	185,00	-
Oui	Mme Mahieu - Mme Camby Frédérique - Mr Latinis - Defraîne - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr Vansnick - Mme Devroye - Bottemanne Ghislaine - Mme Walenne - Mme Valembos-Detaeye - Mr Detournay Francis - Mr Libert-Verhulst - Mr Dequenne Pol - Mr Bolle - Mr Marteau - M. Acacia Christel - M. Geens Ivo - Mme Baguet - Mme Jacquard Harmony - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Savel - Mme Djeridi Farida - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mr Belhomme - Mme Demitri Maud - Mr Rose Eric - Mme Manche - Mr Felix - Derouck Gerard - Mr Mancuso - Mme Dernoncourt Paulette		
Non			
Abstention	M. Bourguignon Grégory		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.



5. DÉCHARGE AU SYNDIC POUR LA PÉRIODE COMPTABLE CLÔTURÉE - DÉCISION

L'assemblée générale accorde à l'unanimité ce point.

Majorité absolue	Oui	6 154,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	6 154,00	-
	Abstentions	185,00	-
Oui	Mme Mahieu - Mme Camby Frédérique - Mr Latinis - Defraîne - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr Vansnick - Mme Devroye - Bottemanne Ghislaine - Mme Walenne - Mme Valembos-Detaeye - Mr Detournay Francis - Mr Libert-Verhulst - Mr Dequenne Pol - Mr Bolle - Mr Marteau - M. Acacia Christel - M. Geens Ivo - Mme Baguet - Mme Jacquard Harmony - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Savel - Mme Djeridi Farida - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mr Belhomme - Mme Demitri Maud - Mr Rose Eric - Mme Manche - Mr Felix - Derouck Gerard - Mr Mancuso - Mme Dernoncourt Paulette		
Non			
Abstention	M. Bourguignon Grégory		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

6. APPROBATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL ET DES NOUVELLES PROVISIONS - DÉCISION

Un nouveau budget de 170000€ est proposé pour l'année comptable 2025/2026. Pour rappel, la période comptable s'étale du 01/07/20025 au 30/06/2026. L'appel de fond de roulement découlant de cet appel est valable jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Majorité absolue	Oui	5 959,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	5 959,00	-
	Abstentions	380,00	-
Oui	Mme Mahieu - Mme Camby Frédérique - Mr Latinis - Defraîne - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr Vansnick - Mme Devroye - Bottemanne Ghislaine - Mme Walenne - Mme Valembos-Detaeye - Mr Detournay Francis - Mr Libert-Verhulst - Mr Bolle - Mr Marteau - M. Acacia Christel - M. Geens Ivo - Mme Baguet - Mme Jacquard Harmony - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Savel - Mme Djeridi Farida - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mr Belhomme - Mme Demitri Maud - Mr Rose Eric - Mme Manche - Mr Felix - Derouck Gerard - Mr Mancuso - Mme Dernoncourt Paulette		
Non			
Abstention	Mr Dequenne Pol - M. Bourguignon Grégory		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

7. NOMINATION OU RENOUVELLEMENT DU(S) COMMISSAIRE(S) AUX COMPTES - DÉCISION

L'assemblée générale accorde à l'unanimité Monsieur Druart pour le rôle de commissaire aux comptes

Majorité absolue	Oui	6 154,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	6 154,00	-
	Abstentions	185,00	-
Oui	Mme Mahieu - Mme Camby Frédérique - Mr Latinis - Defraîne - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr Vansnick - Mme Devroye - Bottemanne Ghislaine - Mme Walenne - Mme Valembos-Detaeye - Mr Detournay Francis - Mr Libert-Verhulst - Mr Dequenne Pol - Mr Bolle - Mr Marteau - M. Acacia Christel - M. Geens Ivo - Mme Baguet - Mme Jacquard Harmony - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Savel - Mme Djeridi Farida - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mr Belhomme - Mme Demitri Maud - Mr Rose Eric - Mme Manche - Mr Felix - Derouck Gerard - Mr Mancuso - Mme Deroncourt Paulette		
Non			
Abstention	M. Bourguignon Grégory		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

8. ÉLECTION OU RENOUVELLEMENT DU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ - DÉCISION

L'assemblée générale élit Madame Vander Geeten, Madame Demitri et Madame Acacia dans le conseil de copropriété à l'unanimité.

Majorité absolue	Oui	5 959,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	5 959,00	-
	Abstentions	380,00	-
Oui	Mme Mahieu - Mme Camby Frédérique - Mr Latinis - Defraîne - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr Vansnick - Mme Devroye - Bottemanne Ghislaine - Mme Walenne - Mme Valembos-Detaeye - Mr Detournay Francis - Mr Libert-Verhulst - Mr Bolle - Mr Marteau - M. Acacia Christel - M. Geens Ivo - Mme Baguet - Mme Jacquard Harmony - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Savel - Mme Djeridi Farida - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mr Belhomme - Mme Demitri Maud - Mr Rose Eric - Mme Manche - Mr Felix - Derouck Gerard - Mr Mancuso - Mme Deroncourt Paulette		
Non			
Abstention	Mr Dequenne Pol - M. Bourguignon Grégory		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

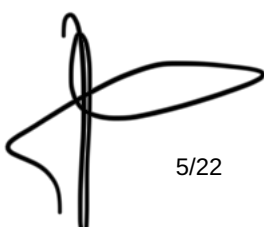
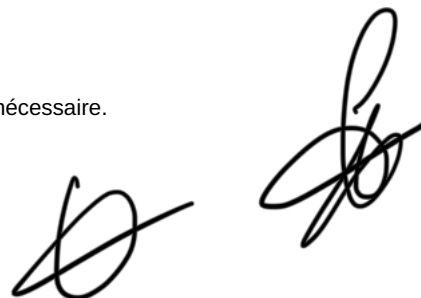
9. SITUATION TRAVAUX MONNAIE/AL4 ARCHITECTURE

Dans le cadre du suivi des balcons avant de l'immeuble, des fissures sont apparues dans le béton. Une réunion récente s'est tenue avec la société **Monnaie** et un expert de chez **Sika**, afin de constater la situation sur place. Les premières observations confirment que les **fissures les plus fines** ne présentent pas, à ce stade, de caractère inquiétant. Un rapport d'expertise datant de **2016** mentionnait déjà que ce type de fissuration, liée aux **mouvements naturels du bâtiment**, pouvait survenir sans remettre en cause l'étanchéité globale de l'ouvrage.

En revanche, une fissure plus importante, localisée **entre le 7^e et le 8^e étage**, a été identifiée comme **potentiellement problématique**. Avant d'entamer les travaux de réparation, la société **Monnaie** souhaite obtenir une **expertise complémentaire**.

Cette expertise aura pour objectifs :

- de confirmer la nature et la gravité du désordre,
- de déterminer les modalités de réparation appropriées,
- et, le cas échéant, de permettre de **clarifier les responsabilités** si cela devait s'avérer nécessaire.

10. PROPOSITION DE RÉALISER UNE EXPERTISE TECHNIQUE CONCERNANT LES FISSURES DES BALCONS - DÉCISION

Le syndic demande à l'assemblée générale de lui conférer mandat afin de faire réaliser une **expertise technique** dans le cadre du suivi des travaux de la société **Monnaie**, et plus précisément en lien :

- avec les **infiltrations** toujours présentes entre les **7? et 8? étages**,
- ainsi qu'avec l'apparition de **microfissures sur les balcons**.

Cette expertise aura pour objet de proposer un **plan d'action** permettant de résoudre de manière durable et, si possible, définitive, les problèmes d'infiltration constatés, et de vérifier que les microfissures ne posent pas de problème d'étanchéité.

Un budget maximum de 5 000 € est alloué à cette expertise. En cas de dépassement de ce montant, le syndic convoquera une assemblée générale extraordinaire afin de permettre à la copropriété de se prononcer.

Dans le cadre du même point, l'assemblée générale charge le syndic de faire procéder au **nettoyage du ciel (sous-face) du balcon de Madame Walenne**, afin de permettre un constat précis de l'état de l'infiltration.

Il est en outre rappelé que, lors d'une visite de l'appartement de **Monsieur Dequenne**, il a été demandé à ce dernier de faire remettre à neuf les **joint de la porte-fenêtre** donnant sur le balcon, les joints actuels étant susceptibles de prêter à discussion dans le cadre de l'expertise. Il convient dès lors d'écartier toute ambiguïté quant à l'origine des infiltrations.

L'assemblée générale accorde à l'unanimité ce point.

Majorité absolue	Oui	6 154,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	6 154,00	-
	Abstentions	185,00	-
Oui	Mme Mahieu - Mme Camby Frédérique - Mr Latinis - Defraîne - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr Vansnick - Mme Devroye - Bottemanne Ghislaine - Mme Walenne - Mme Valembos-Detaeye - Mr Detournay Francis - Mr Libert-Verhulst - Mr Dequenne Pol - Mr Bolle - Mr Marteau - M. Acacia Christel - M. Geens Ivo - Mme Baguet - Mme Jacquard Harmony - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Savel - Mme Djeridi Farida - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mr Belhomme - Mme Demitri Maud - Mr Rose Eric - Mme Manche - Mr Felix - Derouck Gerard - Mr Mancuso - Mme Deroncourt Paulette		
Non			
Abstention	M. Bourguignon Grégory		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

11. SOUHAITEZ VOUS LA CONSULTATION D'UN AVOCAT CONCERNANT LES SUITES À DONNER DANS CE DOSSIER - DÉCISION

L'assemblée générale vote abstention pour ce point.

Majorité absolue	Oui	0,00	0,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	0,00	-
	Abstentions	6 339,00	-
Oui			
Non			
Abstention	Mme Mahieu - Mme Camby Frédérique - Mr Latinis - Defraîne - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr Vansnick - Mme Devroye - Bottemanne Ghislaine - Mme Walenne - Mme Valembos-Detaeye - Mr Detournay Francis - Mr Libert-Verhulst - Mr Dequenne Pol - Mr Bolle - Mr Marteau - M. Acacia Christel - M. Geens Ivo - Mme Baguet - Mme Jacquard Harmony - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Savel - Mme Djeridi Farida - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mr Belhomme - Mme Demitri Maud - Mr Rose Eric - Mme Manche - Mr Felix - Derouck Gerard - Mr Mancuso - Mme Deroncourt Paulette - M. Bourguignon Grégory		

En conséquence de quoi cette résolution est rejetée.

12. VALIDATION CONTRAT DE SERVIBATI - DÉCISION

La société ServiBati remplace la société Sicli qui a fait faillite en début d'année. Il s'agit de valider le contrôle des extincteurs de la résidence.

L'assemblée générale accorde à l'unanimité ce point.

Majorité absolue	Oui	6 154,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	6 154,00	-
	Abstentions	185,00	-
Oui	Mme Mahieu - Mme Camby Frédérique - Mr Latinis - Defraîne - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr Vansnick - Mme Devroye - Bottemanne Ghislaine - Mme Walenne - Mme Valembos-Detaeye - Mr Detournay Francis - Mr Libert-Verhulst - Mr Dequenne Pol - Mr Bolle - Mr Marteau - M. Acacia Christel - M. Geens Ivo - Mme Baguet - Mme Jacquard Harmony - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Savel - Mme Djeridi Farida - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mr Belhomme - Mme Demitri Maud - Mr Rose Eric - Mme Manche - Mr Felix - Derouck Gerard - Mr Mancuso - Mme Dernoncourt Paulette		
Non			
Abstention	M. Bourguignon Grégory		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

13. TRANSFORMATION DE L'ANCIENNE CONCIERGERIE EN LOT PRIVATIF DISTINCT À USAGE D'HABITATION – DÉCISION

L'Assemblée Générale décide de désaffecter les locaux connus sous le nom d'« ancienne conciergerie » (actuellement parties communes) pour les convertir en un lot privatif distinct destiné à l'habitation (appartement).

L'Assemblée note que, conformément à l'article 3.88, § 1er, 1°, d) et § 2 du Code civil, cette modification de la destination d'une partie commune et la création d'un nouveau lot ne requièrent pas l'unanimité mais bien la majorité qualifiée de 4/5.

Nous avons également reçu l'accord écrit de 48 copropriétaires validant ce point

L'assemblée générale accorde au 4/5 ce point.

Majorité des 4/5	Oui	6 154,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	6 154,00	-
	Abstentions	185,00	-
Oui	Mme Mahieu - Mme Camby Frédérique - Mr Latinis - Defraîne - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr Vansnick - Mme Devroye - Bottemanne Ghislaine - Mme Walenne - Mme Valembos-Detaeye - Mr Detournay Francis - Mr Libert-Verhulst - Mr Dequenne Pol - Mr Bolle - Mr Marteau - M. Acacia Christel - M. Geens Ivo - Mme Baguet - Mme Jacquard Harmony - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Savel - Mme Djeridi Farida - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mr Belhomme - Mme Demitri Maud - Mr Rose Eric - Mme Manche - Mr Felix - Derouck Gerard - Mr Mancuso - Mme Dernoncourt Paulette		
Non			
Abstention	M. Bourguignon Grégory		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.



7/22

14. MANDAT AU SYNDIC POUR CONSULTATION D'UN AVOCAT EN CAS BLOCAGE DE LA TRANSFORMATION DE LA CONCIERGERIE EN LOT PRIVATIF - DÉCISION

Monsieur Bourguignon à rejoint l'assemblée générale à ce point.

L'assemblée générale vote abstention pour ce point.

Majorité absolue	Oui	0,00	0,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	0,00	-
	Abstentions	6 339,00	-
Oui			
Non			
Abstention	Mme Mahieu - Mme Camby Frédérique - Mr Latinis - Defraîne - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr Vansnick - Mme Devroye - Bottemanne Ghislaine - Mme Walenne - Mme Valembos-Detaeye - Mr Detournay Francis - Mr Libert-Verhulst - Mr Dequenne Pol - Mr Bolle - Mr Marteau - M. Acacia Christel - M. Geens Ivo - Mme Baguet - Mme Jacquard Harmony - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Savel - Mme Djeridi Farida - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mr Belhomme - Mme Demitri Maud - Mr Rose Eric - Mme Manche - Mr Felix - Derouck Gerard - Mr Mancuso - Mme Deroncourt Paulette - M. Bourguignon Grégory		

En conséquence de quoi cette résolution est rejetée.

15. ACCORD POUR QU'UN AVOCAT ENTAME LES DÉMARCHE VERS LA JUSTICE DE PAIX EN CAS DE BLOCAGE LE POINT 12 ET SI CELA S'AVÈRE NÉCESSAIRE - DÉCISION

L'assemblée générale vote abstention pour ce point.

Majorité absolue	Oui	195,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	195,00	-
	Abstentions	6 144,00	-
Oui	Mr Dequenne Pol		
Non			
Abstention	Mme Mahieu - Mme Camby Frédérique - Mr Latinis - Defraîne - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr Vansnick - Mme Devroye - Bottemanne Ghislaine - Mme Walenne - Mme Valembos-Detaeye - Mr Detournay Francis - Mr Libert-Verhulst - Mr Bolle - Mr Marteau - M. Acacia Christel - M. Geens Ivo - Mme Baguet - Mme Jacquard Harmony - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Savel - Mme Djeridi Farida - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mr Belhomme - Mme Demitri Maud - Mr Rose Eric - Mme Manche - Mr Felix - Derouck Gerard - Mr Mancuso - Mme Deroncourt Paulette - M. Bourguignon Grégory		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

16. APPROBATION DE LA MODIFICATION DU TABLEAU DES QUOTES-PARTS DANS LE CADRE DE L'INTÉGRATION D'UN NOUVEAU LOT PRIVATIF ISSU DE L'ANCIENNE CONCIERGERIE – DÉCISION

L'Assemblée Générale prend acte que la conversion de la conciergerie en lot privatif (décidée au point 13 de cet AG) nécessite une modification des quotités.

Considérant que cette modification est la conséquence directe de la création d'un nouveau lot décidée à la majorité qualifiée, l'Assemblée décide, à la **majorité de 4/5 des voix** (application de l'art. 3.88 §2 du Code civil), d'approuver le rapport du géomètre-expert.

Le nouveau tableau de répartition des quotes-parts, **communiqué précédemment aux copropriétaires et mis à disposition pour consultation lors de la séance**, est validé et remplacera le tableau précédent dans l'acte de base.

Majorité des 4/5	Oui	6 339,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	6 339,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	Mme Mahieu - Mme Camby Frédérique - Mr Latinis - Defraîne - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr Vansnick - Mme Devroye - Bottemanne Ghislaine - Mme Walenne - Mme Valembos-Detaeye - Mr Detournay Francis - Mr Libert-Verhulst - Mr Dequenne Pol - Mr Bolle - Mr Marteau - M. Acacia Christel - M. Geens Ivo - Mme Baguet - Mme Jacquard Harmony - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Savel - Mme Djeridi Farida - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mr Belhomme - Mme Demitri Maud - Mr Rose Eric - Mme Manche - Mr Felix - Derouck Gerard - Mr Mancuso - Mme Deroncourt Paulette - M. Bourguignon Grégory		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

17. VALIDATION DES NOUVEAUX STATUTS DE LA COPROPRIÉTÉ CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES DU LIVRE 3 DU CODE CIVIL – DÉCISION

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur les **nouveaux statuts** de la copropriété (acte de base et règlement de copropriété), mis en conformité avec le **Livre 3 du Code civil** et adaptés à la situation actuelle de l'immeuble. Il est rappelé que, dans le cadre de la **vente de l'ancienne conciergerie**, un **lot appartement complémentaire** a été créé et intégré aux statuts. Un géomètre a revu l'ensemble des **quotités** et a établi une nouvelle répartition des quotes-parts dans les parties communes.

Il est précisé que cette nouvelle répartition entraîne une **légère diminution de quotité** pour la plupart des copropriétaires, tandis que les **garages en coin**, qui avaient été mal valorisés dans l'ancienne répartition, voient leur quotité **légèrement augmentée**. Le **nouveau règlement d'ordre intérieur**, déjà approuvé lors de la précédente assemblée générale extraordinaire, est désormais repris et référencé dans ces statuts.

L'assemblée générale vote accord à l'unanimité pour ce point.

Majorité des 4/5	Oui	6 339,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	6 339,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	Mme Mahieu - Mme Camby Frédérique - Mr Latinis - Defraîne - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr Vansnick - Mme Devroye - Bottemanne Ghislaine - Mme Walenne - Mme Valembos-Detaeye - Mr Detournay Francis - Mr Libert-Verhulst - Mr Dequenne Pol - Mr Bolle - Mr Marteau - M. Acacia Christel - M. Geens Ivo - Mme Baguet - Mme Jacquard Harmony - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Savel - Mme Djeridi Farida - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mr Belhomme - Mme Demitri Maud - Mr Rose Eric - Mme Manche - Mr Felix - Derouck Gerard - Mr Mancuso - Mme Deroncourt Paulette - M. Bourguignon Grégory		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

18. MANDAT AU SYNDIC POUR PROCÉDER À L'ENREGISTREMENT DES NOUVEAUX STATUTS AUPRÈS D'UN NOTAIRE - DÉCISION

L'assemblée générale est invitée à donner mandat au syndic afin de faire établir l'acte authentique reprenant les nouveaux statuts de la copropriété et de procéder à leur enregistrement auprès d'un notaire compétent. Il est décidé que cette procédure notariale sera engagée **dans un délai de quatre mois** à compter de la présente assemblée, afin de tenir compte du délai légal de contestation des décisions d'assemblée générale devant la justice de paix et de limiter les risques de remise en cause ultérieure des nouveaux statuts.

Il est par ailleurs convenu que, même après l'enregistrement des nouveaux statuts, la **mise en application des nouvelles quotités pour le calcul des charges** sera **postposée** : les nouvelles quotités ne seront utilisées pour la répartition des charges qu' **à partir de la vente de l'appartement issu de l'ancienne conciergerie**, ou, à défaut de vente à cette date, **au plus tard le 01/07/2026**. D'ici là, les charges continueront à être calculées sur base des **quotités actuellement en vigueur**. Il est en outre expressément précisé qu' **en cas d'introduction d'un recours** contre la décision d'approbation des nouveaux statuts, **les anciennes quotités resteront d'application** pour la répartition des charges aussi longtemps qu'aucune décision définitive n'aura été rendue sur ce recours.

Nous demandons à l'assemblée de voter ce point.

Majorité des 4/5	Oui	6 339,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	6 339,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	Mme Mahieu - Mme Camby Frédérique - Mr Latinis - Defraîne - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr Vansnick - Mme Devroye - Bottemanne Ghislaine - Mme Walenne - Mme Valembos-Detaeye - Mr Detournay Francis - Mr Libert-Verhulst - Mr Dequenne Pol - Mr Bolle - Mr Marteau - M. Acacia Christel - M. Geens Ivo - Mme Baguet - Mme Jacquard Harmony - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Savel - Mme Djeridi Farida - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mr Belhomme - Mme Demitri Maud - Mr Rose Eric - Mme Manche - Mr Felix - Derouck Gerard - Mr Mancuso - Mme Dernoncourt Paulette - M. Bourguignon Grégory		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.



19. APPROBATION DE LA MISE EN VENTE DE L'APPARTEMENT [ANCIENNEMENT CONCIERGERIE] - DÉCISION

Initialement, nous pensions qu'il fallait obtenir l'unanimité pour valider ce projet. La logique était que, comme nous transformons une partie commune en appartement, nous devons modifier les statuts et les quotités de tout l'immeuble. Or, en principe, toucher aux quotités requiert l'accord de tous les copropriétaires.

Toutefois, après une consultation juridique approfondie sur le Code civil *actuel* (Livre 3 "Les biens"), il apparaît que nous étions trop sévères.

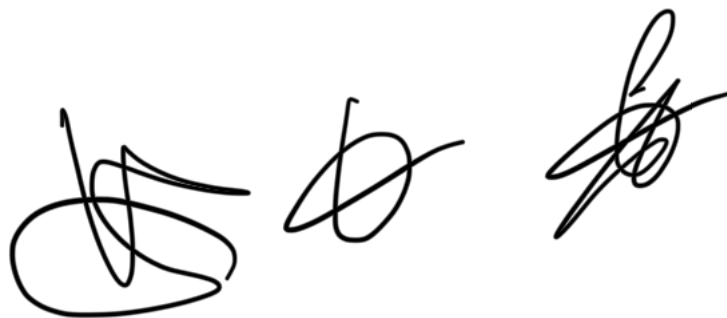
En effet, **l'article 3.88, § 3, du Code civil**, qui remplace l'ancien article 577-7, prévoit une exception : lorsque la modification des quotités est la conséquence directe d'une décision prise à une majorité qualifiée, notamment **la vente d'une partie commune ou la création d'un nouveau lot privatif** décidée conformément à l'article 3.88, § 1er, 2° (majorité des quatre cinquièmes), l'exigence d'unanimité tombe. La modification des quotités peut alors être adoptée à cette même majorité des **quatre cinquièmes (80 %)**.

Le législateur a voulu éviter qu'un seul copropriétaire puisse bloquer la modernisation ou la valorisation de tout l'immeuble par un "droit de veto". Dès lors que **80 % des voix** sont réunies pour approuver la vente d'une partie commune et la création d'un nouveau lot, la décision, ainsi que la modification des quotités qui en découle, sont réputées valablement prises et s'imposent à tous.

Nous demandons à la copropriété de voter ce point

Majorité des 4/5	Oui	6 339,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	6 339,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	Mme Mahieu - Mme Camby Frédérique - Mr Latinis - Defraigne - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr Vansnick - Mme Devroye - Bottemanne Ghislaine - Mme Walenne - Mme Valembos-Detaeye - Mr Detournay Francis - Mr Libert-Verhulst - Mr Dequenne Pol - Mr Bolle - Mr Marteau - M. Acacia Christel - M. Geens Ivo - Mme Baguet - Mme Jacquard Harmony - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Savel - Mme Djeridi Farida - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mr Belhomme - Mme Demitri Maud - Mr Rose Eric - Mme Manche - Mr Felix - Derouck Gerard - Mr Mancuso - Mme Dernoncourt Paulette - M. Bourguignon Grégory		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.



20. MANDAT À UNE AGENCE IMMOBILIÈRE ET DÉLÉGATION DE POUVOIR POUR LA SIGNATURE DE LA VENTE - DÉCISION

Une **estimation de prix** de l'ancienne conciergerie (nouvel appartement) a été effectuée, dans une fourchette comprise entre **100 000 € et 130 000 €**. Cette estimation tient compte des prix actuels du marché. Il est précisé que la présente décision n'emporte pas engagement définitif vis-à-vis d'une agence immobilière ni choix formel d'un mandataire.

Il est également porté à la connaissance de l'assemblée que des **propositions d'intervention pour la vente** ont été reçues de la part de **ERA** et de la société **Habitat Haute Senne**.

L'offre retenue est celle de la société **Habitat Haute Senne**, pour un montant de **4 390 € TTC**, comprenant également l'établissement du **PEB** et le **contrôle électrique**.

L'assemblée générale décide en outre de déléguer au **syndic** le pouvoir de signer l'**acte de vente** de l'ancienne conciergerie (nouvel appartement), à condition que le **prix de vente** atteigne au minimum la somme de **130.000,00 €**. L'assemblée générale décide que si dans un délai de 3 mois, le bien n'est pas vendu, le prix de vente sera modifié à hauteur de **120.000,00 €**.

En dessous de ce montant, la vente ne pourra pas être conclue sur simple décision du syndic : une **assemblée générale extraordinaire** devra être convoquée afin de se prononcer sur l'acceptation du prix proposé et, le cas échéant, donner mandat spécifique au syndic pour signer l'acte de vente.

Majorité absolue	Oui	6 339,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	6 339,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	Mme Mahieu - Mme Camby Frédérique - Mr Latinis - Defraigne - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr Vansnick - Mme Devroye - Bottemanne Ghislaine - Mme Walenne - Mme Valembois-Detaeye - Mr Detournay Francis - Mr Libert-Verhulst - Mr Dequenne Pol - Mr Bolle - Mr Marteau - M. Acacia Christel - M. Geens Ivo - Mme Baguet - Mme Jacquard Harmony - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Savel - Mme Djeridi Farida - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mr Belhomme - Mme Demitri Maud - Mr Rose Eric - Mme Manche - Mr Felix - Derouck Gerard - Mr Mancuso - Mme Dernoncourt Paulette - M. Bourguignon Grégory		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.



21. APPROBATION DE LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR (ROI) : NOUVELLE MISE AU VOTE – DÉCISION

Les nouveaux statuts ayant été approuvés au point précédent, l'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la **validation du nouveau règlement d'ordre intérieur** de la Résidence, tel qu'il a été distribué lors de la dernière assemblée générale extraordinaire et intégré auxdits nouveaux statuts.

L'assemblée générale accorde à l'unanimité ce point.

Majorité absolue	Oui	6 339,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	6 339,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	Mme Mahieu - Mme Camby Frédérique - Mr Latinis - Defraîne - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr Vansnick - Mme Devroye - Bottemanne Ghislaine - Mme Walenne - Mme Valembos-Detaeye - Mr Detournay Francis - Mr Libert-Verhulst - Mr Dequenne Pol - Mr Bolle - Mr Marteau - M. Acacia Christel - M. Geens Ivo - Mme Baguet - Mme Jacquard Harmony - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Savel - Mme Djeridi Farida - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mr Belhomme - Mme Demitri Maud - Mr Rose Eric - Mme Manche - Mr Felix - Derouck Gerard - Mr Mancuso - Mme Dernoncourt Paulette - M. Bourguignon Grégory		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

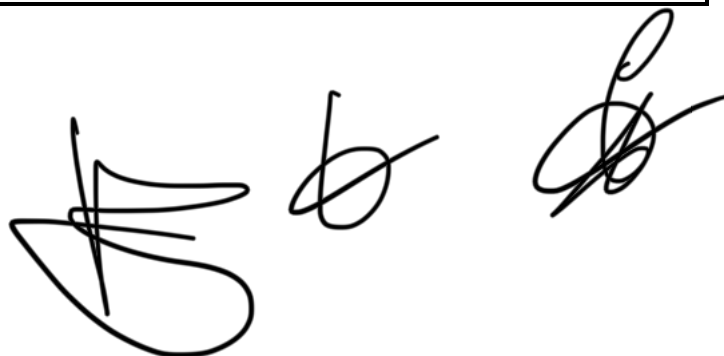
22. REMPLACEMENT D'UN CIRCULATEUR DE LA CHAUFFERIE - MODE DE PAYEMENT - DÉCISION

Le remplacement urgent avant l'hiver d'un circulateur a été effectuée en chaufferie. je vous propose d'utiliser le fond de réserve pour le paiement des travaux en question pour un montant de 4224,10€ TTC.

L'assemblée générale accorde à l'unanimité ce point.

Majorité absolue	Oui	6 144,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	6 144,00	-
	Abstentions	195,00	-
Oui	Mme Mahieu - Mme Camby Frédérique - Mr Latinis - Defraîne - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr Vansnick - Mme Devroye - Bottemanne Ghislaine - Mme Walenne - Mme Valembos-Detaeye - Mr Detournay Francis - Mr Libert-Verhulst - Mr Bolle - Mr Marteau - M. Acacia Christel - M. Geens Ivo - Mme Baguet - Mme Jacquard Harmony - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Savel - Mme Djeridi Farida - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mr Belhomme - Mme Demitri Maud - Mr Rose Eric - Mme Manche - Mr Felix - Derouck Gerard - Mr Mancuso - Mme Dernoncourt Paulette - M. Bourguignon Grégory		
Non			
Abstention	Mr Dequenne Pol		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.



23. ARRET DU CONTRAT AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ VEOLIA - DÉCISION

Nous demandons à l'assemblée générale de voter pour l'arrêt du contrat de veilla.

Majorité absolue	Oui	755,00	12,29 %
	Non	5 389,00	87,71 %
	Voix exprimées	6 144,00	-
	Abstentions	195,00	-
Oui	Mr Bolle - Mme Baguet - Mme Vander Geeten Liliane - M. Welter Didier		
Non	Mme Mahieu - Mme Camby Frédérique - Mr Latinis - Defraîne - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr Vansnick - Mme Devroye - Bottemanne Ghislaine - Mme Walenne - Mme Valambois-Detaeye - Mr Detournay Francis - Mr Libert-Verhulst - Mr Marteau - M. Acacia Christel - M. Geens Ivo - Mme Jacquard Harmony - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Savel - Mme Djeridi Farida - M. Eloir Eric - Mr Belhomme - Mme Demitri Maud - Mr Rose Eric - Mme Manche - Mr Felix - Derouck Gerard - Mr Mancuso - Mme Deroncourt Paulette - M. Bourguignon Grégory		
Abstention	Mr Dequenne Pol		

En conséquence de quoi cette résolution est rejetée.

24. AFFECTATION D'UNE ZONE COMMUNE À L'INSTALLATION DES CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS - DÉCISION

Nous demandons à l'assemblée générale de décider une zone d'affectation pour des conteneurs semi-enterrés.

L'assemblée décide que cette zone soit le long de la voirie garage, sens de la voirie avec une ouverture coté pelouse (derrière le houx, attention nous tiendrons compte des servitudes déjà en place).

Des cadenas sur les poubelles seront placés ultérieurement.

Majorité des 2/3	Oui	6 144,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	6 144,00	-
	Abstentions	195,00	-
Oui	Mme Mahieu - Mme Camby Frédérique - Mr Latinis - Defraîne - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr Vansnick - Mme Devroye - Bottemanne Ghislaine - Mme Walenne - Mme Valambois-Detaeye - Mr Detournay Francis - Mr Libert-Verhulst - Mr Bolle - Mr Marteau - M. Acacia Christel - M. Geens Ivo - Mme Baguet - Mme Jacquard Harmony - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Savel - Mme Djeridi Farida - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mr Belhomme - Mme Demitri Maud - Mr Rose Eric - Mme Manche - Mr Felix - Derouck Gerard - Mr Mancuso - Mme Deroncourt Paulette - M. Bourguignon Grégory		
Non			
Abstention	Mr Dequenne Pol		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.



25. VALIDATION DE L'OFFRE DE VEOLIA SUR LE CONTRAT ET L'INSTALLATION DE POUBELLE SEMI-ENTERRÉE SUR LE SITE - DÉCISION

Nous demandons à l'assemblée générale la validation de l'offre de la société Véolia sur le contrat d'installation des poubelles semi-enterrés.

Majorité des 2/3	Oui	6 144,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	6 144,00	-
	Abstentions	195,00	-
Oui	Mme Mahieu - Mme Camby Frédérique - Mr Latinis - Defraîne - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr Vansnick - Mme Devroye - Bottemanne Ghislaine - Mme Walenne - Mme Valembos-Detaeye - Mr Detournay Francis - Mr Libert-Verhulst - Mr Bolle - Mr Marteau - M. Acacia Christel - M. Geens Ivo - Mme Baguet - Mme Jacquard Harmony - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Savel - Mme Djeridi Farida - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mr Belhomme - Mme Demitri Maud - Mr Rose Eric - Mme Manche - Mr Felix - Derouck Gerard - Mr Mancuso - Mme Dernoncourt Paulette - M. Bourguignon Grégory		
Non			
Abstention	Mr Dequenne Pol		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

26. TRAVAUX - REMPLACEMENT DE L'ADOUUCISSEUR D'EAU - DÉCISION

L'offre retenue est l'offre de la société **TechnicThermirque** Pour un montant de **7365,91** € TTC

Le paiement de cette facture se fera via le fond de réserve

Majorité des 2/3	Oui	6 154,00	97,08 %
	Non	185,00	2,92 %
	Voix exprimées	6 339,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	Mme Mahieu - Mme Camby Frédérique - Mr Latinis - Defraîne - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr Vansnick - Mme Devroye - Bottemanne Ghislaine - Mme Walenne - Mme Valembos-Detaeye - Mr Detournay Francis - Mr Libert-Verhulst - Mr Dequenne Pol - Mr Bolle - Mr Marteau - M. Acacia Christel - M. Geens Ivo - Mme Baguet - Mme Jacquard Harmony - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Savel - Mme Djeridi Farida - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mme Demitri Maud - Mr Rose Eric - Mme Manche - Mr Felix - Derouck Gerard - Mr Mancuso - Mme Dernoncourt Paulette - M. Bourguignon Grégory		
Non	Mr Belhomme		
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

27. TRAVAUX - PLACEMENT D'UNE PORTE RF60 ET RESSERRAGE DANS LE LOCAL GAZ - DÉCISION

L'offre porte sur un montant de **2.235,00 € TTC** et porte sur le resserrage des ouvertures du local gaz ainsi que du placement d'une porte coupe feu comme demandé dans le rapport technique.

Le paiement de cette facture sera réalisé via le fond de réserve.

Majorité des 2/3	Oui	6 144,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	6 144,00	-
	Abstentions	195,00	-
Oui	Mme Mahieu - Mme Camby Frédérique - Mr Latinis - Defraîne - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr Vansnick - Mme Devroye - Bottemanne Ghislaine - Mme Walenne - Mme Valembos-Detaeye - Mr Detournay Francis - Mr Libert-Verhulst - Mr Bolle - Mr Marteau - M. Acacia Christel - M. Geens Ivo - Mme Baguet - Mme Jacquard Harmony - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Savel - Mme Djeridi Farida - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mr Belhomme - Mme Demitri Maud - Mr Rose Eric - Mme Manche - Mr Felix - Derouck Gerard - Mr Mancuso - Mme Dernoncourt Paulette - M. Bourguignon Grégory		
Non			
Abstention	Mr Dequenne Pol		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

28. TRAVAUX - CHEMISAGES DES COLONNES D'EAU USÉE - DÉCISION

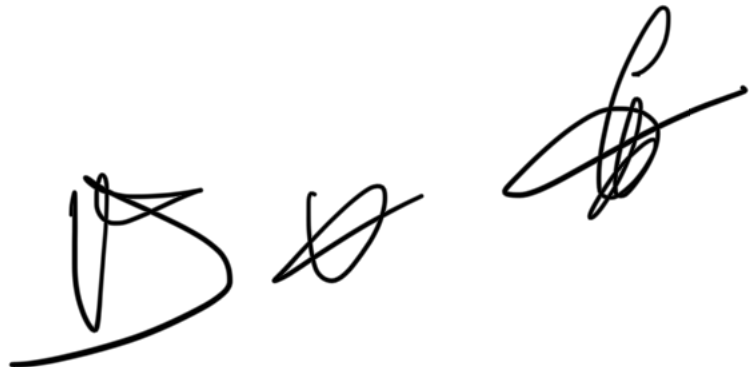
La société sélectionnée est : ServiceChemisage

Le montant des travaux du devis est de : **52.470,00 € TTC**

Le paiement de cette facture sera réalisé via le fond de réserve.

Majorité des 2/3	Oui	6 144,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	6 144,00	-
	Abstentions	195,00	-
Oui	Mme Mahieu - Mme Camby Frédérique - Mr Latinis - Defraîne - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr Vansnick - Mme Devroye - Bottemanne Ghislaine - Mme Walenne - Mme Valembos-Detaeye - Mr Detournay Francis - Mr Libert-Verhulst - Mr Bolle - Mr Marteau - M. Acacia Christel - M. Geens Ivo - Mme Baguet - Mme Jacquard Harmony - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Savel - Mme Djeridi Farida - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mr Belhomme - Mme Demitri Maud - Mr Rose Eric - Mme Manche - Mr Felix - Derouck Gerard - Mr Mancuso - Mme Dernoncourt Paulette - M. Bourguignon Grégory		
Non			
Abstention	Mr Dequenne Pol		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.



29. TRAVAUX - ISOLATION ET REMISE À NEUF DE LA TOITURE GÉNÉRALE DE LA RÉSIDENCE - DÉCISION

La société sélectionnée est : ToitureBernard

Le montant des travaux du devis est de : **74.150,33€ TTC**

Le paiement de cette facture sera réalisé via le fond de réserve.

Attention, la société sera responsable de la voirie en cas de problème.

Majorité des 2/3	Oui	6 339,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	6 339,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	Mme Mahieu - Mme Camby Frédérique - Mr Latinis - Defraîne - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr Vansnick - Mme Devroye - Bottemanne Ghislaine - Mme Walenne - Mme Valembos-Detaeye - Mr Detournay Francis - Mr Libert-Verhulst - Mr Dequenne Pol - Mr Bolle - Mr Marteau - M. Acacia Christel - M. Geens Ivo - Mme Baguet - Mme Jacquard Harmony - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Savel - Mme Djeridi Farida - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mr Belhomme - Mme Demitri Maud - Mr Rose Eric - Mme Manche - Mr Felix - Derouck Gerard - Mr Mancuso - Mme Dernoncourt Paulette - M. Bourguignon Grégory		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

30. TRAVAUX - PRINCIPE ET IMPLANTATION DES CAMÉRAS - DÉCISION

L'assemblée générale examine le point inscrit à l'ordre du jour relatif au principe et à l'implantation d'un système de caméras de sécurité au sein de la Résidence Le Splendid.

Le syndic rappelle le contexte ayant motivé ce projet, à savoir la volonté de renforcer la sécurité des personnes et des biens, de prévenir les incivilités et de disposer d'images en cas d'incident. Il présente le projet d'installation, lequel prévoit l'installation de 4 ou 5 caméras fixes orientées vers les entrées, parkings, voiries privées et zones de circulation, à l'exclusion de l'intérieur des lots privés et des propriétés voisines.

L'assemblée est informée que les images seront enregistrées sur un système sécurisé et conservées pour une durée maximale d'un mois, sauf en cas d'incident nécessitant une conservation plus longue dans le cadre d'une enquête ou d'une procédure.

Le lieu de consultation et de stockage des données sera dans le cas possible, si l'électricité le permet, dans la cave ou sinon dans le local technique.

La société sélectionnée est : Dynosecurity

Le montant des travaux du devis est de : **7.914,49 € TTC**

Le paiement de cette facture sera réalisé via un appel de fond extraordinaire.

Majorité des 2/3	Oui	5 507,00	89,63 %
	Non	637,00	10,37 %
	Voix exprimées	6 144,00	-
	Abstentions	195,00	-
Oui	Mme Mahieu - Mme Camby Frédérique - Mr Latinis - Defraîne - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr Vansnick - Mme Devroye - Bottemanne Ghislaine - Mme Walenne - Mme Valembos-Detaeye - Mr Detournay Francis - Mr Libert-Verhulst - Mr Bolle - Mr Marteau - Mme Baguet - Mme Jacquard Harmony - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Savel - Mme Djeridi Farida - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mr Belhomme - Mme Demitri Maud - Mr Rose Eric - Mme Manche - Mr Felix - Derouck Gerard - Mr Mancuso - Mme Dernoncourt Paulette - M. Bourguignon Grégory		
Non	M. Acacia Christel - M. Geens Ivo		
Abstention	Mr Dequenne Pol		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

31. CHARTE CAMÉRAS / ADDENDUM ROI - DÉCISION

Examen de la charte d'utilisation des caméras de sécurité, proposée comme addendum au règlement d'ordre intérieur. Le syndic rappelle que cette charte a pour objet de définir les finalités du système, les zones filmées, les modalités de conservation et d'accès aux images ainsi que les droits des résidents.

Il est précisé que les caméras ont pour finalité la protection des personnes et des biens, la prévention et la constatation des vols, dégradations, incivilités et intrusions, et qu'elles ne sont pas destinées à une surveillance généralisée des comportements des copropriétaires et occupants. La durée maximale de conservation des images, fixée à un mois sauf nécessité particulière, est confirmée. La charte précise également les personnes habilitées à consulter les images et la procédure à suivre en cas de demande d'accès.

En cas de vote positif, l'assemblée générale **approuve** la "Charte d'utilisation des caméras de sécurité" telle qu'annexée au présent procès-verbal et décide de l'intégrer au règlement d'ordre intérieur en tant qu'addendum. Le syndic est chargé d'en assurer la communication à l'ensemble des copropriétaires et occupants.

Madame Acacia sera ajouté dans cette charte (Monsieur Vansnik indique pour sa part qu'il ne vote pas oui pour Madame Acacia).

Majorité absolue	Oui	6 144,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	6 144,00	-
	Abstentions	195,00	-
Oui	Mme Mahieu - Mme Camby Frédérique - Mr Latinis - Defraîne - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr Vansnick - Mme Devroye - Bottemanne Ghislaine - Mme Walenne - Mme Valembos-Detaeye - Mr Detournay Francis - Mr Libert-Verhulst - Mr Bolle - Mr Marteau - M. Acacia Christel - M. Geens Ivo - Mme Baguet - Mme Jacquard Harmony - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Savel - Mme Djeridi Farida - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mr Belhomme - Mme Demitri Maud - Mr Rose Eric - Mme Manche - Mr Felix - Derouck Gerard - Mr Mancuso - Mme Deroncourt Paulette - M. Bourguignon Grégory		
Non			
Abstention	Mr Dequenne Pol		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

32. CONFORMITÉ LÉGALE ET GOUVERNANCE DU DISPOSITIF LIÉ À L'ENREGISTREMENT - DÉCISION

Point relatif à la conformité légale et à la gouvernance du dispositif de vidéoprotection. Il est rappelé que l'Association des copropriétaires de la Résidence Le Splendid, représentée par son syndic, est le responsable du traitement des images au sens de la loi caméras et du RGPD.

L'assemblée prend acte des obligations légales, notamment la déclaration du système de caméras auprès des services de police via la plateforme officielle, la tenue d'un registre des activités de traitement, la mise en place de pictogrammes réglementaires aux accès surveillés, ainsi que la conclusion, le cas échéant, d'une convention de sous-traitance avec la société en charge de l'installation et de la maintenance du système.

en cas de vote positif, l'assemblée générale **désigne formellement** l'Association des copropriétaires Résidence Le Splendid, représentée par son syndic, comme responsable du traitement des images issues du système de caméras de sécurité et **charge le syndic** de réaliser l'ensemble des formalités légales et administratives nécessaires (déclaration, registre, affichage, gestion des demandes d'accès et relations avec les autorités et prestataires).

Majorité absolue	Oui	6 144,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	6 144,00	-
	Abstentions	195,00	-
Oui	Mme Mahieu - Mme Camby Frédérique - Mr Latinis - Defraîne - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr Vansnick - Mme Devroye - Bottemanne Ghislaine - Mme Walenne - Mme Valembos-Detaeye - Mr Detournay Francis - Mr Libert-Verhulst - Mr Bolle - Mr Marteau - M. Acacia Christel - M. Geens Ivo - Mme Baguet - Mme Jacquard Harmony - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Savel - Mme Djeridi Farida - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mr Belhomme - Mme Demitri Maud - Mr Rose Eric - Mme Manche - Mr Felix - Derouck Gerard - Mr Mancuso - Mme Deroncourt Paulette - M. Bourguignon Grégory		
Non			
Abstention	Mr Dequenne Pol		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

33. DEMANDE COPROPRIÉTAIRE : POSSIBILITÉ D'ACCÈS PMR AU ENTRÉE DU BATIMENT - DÉCISION

Nous demandons à l'assemblée générale la possibilité d'accès PMR à l'entrée du bâtiment.

Constatation de problèmes concernant les PMR au niveau des marches à l'entrée de l'immeuble. Il est demandé de réaliser des devis des rampes d'accès PMR du coté escalier (voir AG prochaine).

Majorité absolue	Oui	6 144,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	6 144,00	-
	Abstentions	195,00	-
Oui	Mme Mahieu - Mme Camby Frédérique - Mr Latinis - Defraîne - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr Vansnick - Mme Devroye - Bottemanne Ghislaine - Mme Walenne - Mme Valembos-Detaeye - Mr Detournay Francis - Mr Libert-Verhulst - Mr Bolle - Mr Marteau - M. Acacia Christel - M. Geens Ivo - Mme Baguet - Mme Jacquard Harmony - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Savel - Mme Djeridi Farida - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mr Belhomme - Mme Demitri Maud - Mr Rose Eric - Mme Manche - Mr Felix - Derouck Gerard - Mr Mancuso - Mme Deroncourt Paulette - M. Bourguignon Grégory		
Non			
Abstention	Mr Dequenne Pol		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

34. CONSTITUTION OU ADAPTATION DU FONDS DE RÉSERVE - DÉCISION

L'assemblée générale décide d'établir le fond de réserve à hauteur de **40.000,00 €**.

Majorité absolue	Oui	6 144,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	6 144,00	-
	Abstentions	195,00	-
Oui	Mme Mahieu - Mme Camby Frédérique - Mr Latinis - Defraîne - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr Vansnick - Mme Devroye - Bottemanne Ghislaine - Mme Walenne - Mme Valembos-Detaeye - Mr Detournay Francis - Mr Libert-Verhulst - Mr Bolle - Mr Marteau - M. Acacia Christel - M. Geens Ivo - Mme Baguet - Mme Jacquard Harmony - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Savel - Mme Djeridi Farida - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mr Belhomme - Mme Demitri Maud - Mr Rose Eric - Mme Manche - Mr Felix - Derouck Gerard - Mr Mancuso - Mme Dernoncourt Paulette - M. Bourguignon Grégory		
Non			
Abstention	Mr Dequenne Pol		

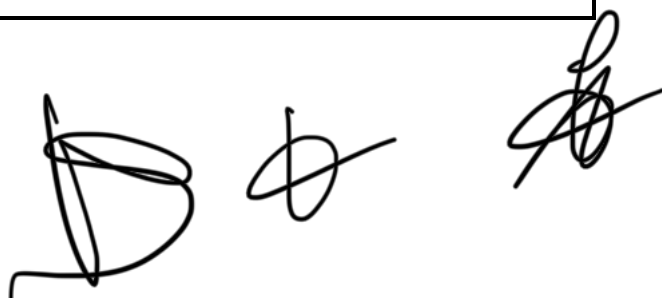
En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

35. RETOUR DU GROUPE DE TRAVAIL CONCERNANT LES PARKING DE LA RÉSIDENCE ET MANDAT ÉVENTUEL POUR DEVIS - DÉCISION

Nous demandons à l'assemblée générale le retour du groupe de travail concernant les parkings de la résidence et le mandat d'un devis éventuel. Le devis demandé porte sur un couloir, transversant le parking sans fermeture centrale.

Majorité absolue	Oui	6 144,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	6 144,00	-
	Abstentions	195,00	-
Oui	Mme Mahieu - Mme Camby Frédérique - Mr Latinis - Defraîne - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr Vansnick - Mme Devroye - Bottemanne Ghislaine - Mme Walenne - Mme Valembos-Detaeye - Mr Detournay Francis - Mr Libert-Verhulst - Mr Bolle - Mr Marteau - M. Acacia Christel - M. Geens Ivo - Mme Baguet - Mme Jacquard Harmony - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Savel - Mme Djeridi Farida - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mr Belhomme - Mme Demitri Maud - Mr Rose Eric - Mme Manche - Mr Felix - Derouck Gerard - Mr Mancuso - Mme Dernoncourt Paulette - M. Bourguignon Grégory		
Non			
Abstention	Mr Dequenne Pol		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.



36. DEMANDE COPROPRIÉTAIRE : INSTALLATION DE PLACE DE PARKING DÉDIÉ PMR

Nous demandons à l'assemblée générale d'établir une place de parking dédié aux PMR.

Ce point est pris en compte et sera débattu à la prochaine assemblée générale ainsi que l'établissement de nouvelles places de parking.

Majorité absolue	Oui	6 144,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	6 144,00	-
	Abstentions	195,00	-
Oui	Mme Mahieu - Mme Camby Frédérique - Mr Latinis - Defraîne - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr Vansnick - Mme Devroye - Bottemanne Ghislaine - Mme Walenne - Mme Valembos-Detaeye - Mr Detournay Francis - Mr Libert-Verhulst - Mr Bolle - Mr Marteau - M. Acacia Christel - M. Geens Ivo - Mme Baguet - Mme Jacquard Harmony - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Savel - Mme Djeridi Farida - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mr Belhomme - Mme Demitri Maud - Mr Rose Eric - Mme Manche - Mr Felix - Derouck Gerard - Mr Mancuso - Mme Deroncourt Paulette - M. Bourguignon Grégory		
Non			
Abstention	Mr Dequenne Pol		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

37. DEMANDE COPROPRIÉTAIRE : MANDAT AU SYNDIC POUR RÉALISATION DE DEVIS CONCERNANT LA REMISE EN PEINTURE DES HALLS D'ENTRÉE DE LA RÉSIDENCE

Une demande de devis de nettoyage du hall d'entrée sera effectué.

Majorité absolue	Oui	195,00	3,08 %
	Non	6 144,00	96,92 %
	Voix exprimées	6 339,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	Mr Dequenne Pol		
Non	Mme Mahieu - Mme Camby Frédérique - Mr Latinis - Defraîne - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr Vansnick - Mme Devroye - Bottemanne Ghislaine - Mme Walenne - Mme Valembos-Detaeye - Mr Detournay Francis - Mr Libert-Verhulst - Mr Bolle - Mr Marteau - M. Acacia Christel - M. Geens Ivo - Mme Baguet - Mme Jacquard Harmony - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Savel - Mme Djeridi Farida - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mr Belhomme - Mme Demitri Maud - Mr Rose Eric - Mme Manche - Mr Felix - Derouck Gerard - Mr Mancuso - Mme Deroncourt Paulette - M. Bourguignon Grégory		
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est rejetée.

38. RECONDUCTION DU CONTRAT ANNUEL DE IMMOCONNECT SRL - DÉCISION

Je vous propose une prolongation de mon contrat pour une année complémentaire et sans indexation. Mon contrat ajoute cependant un 53ième lot (conciergerie ou nouvel appartement) et passe donc de 936 à 954€.

Majorité absolue	Oui	6 144,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	6 144,00	-
	Abstentions	195,00	-
Oui	Mme Mahieu - Mme Camby Frédérique - Mr Latinis - Defraîne - Mme Van Der Voorde Danielle - Mr Vansnick - Mme Devroye - Bottemanne Ghislaine - Mme Walenne - Mme Valembois-Detaeye - Mr Detournay Francis - Mr Libert-Verhulst - Mr Bolle - Mr Marteau - M. Acacia Christel - M. Geens Ivo - Mme Baguet - Mme Jacquard Harmony - Mme Vander Geeten Liliane - M. Druart Thomas - Mme Vanaise - M. Savel - Mme Djeridi Farida - M. Eloir Eric - M. Welter Didier - Mr Belhomme - Mme Demitri Maud - Mr Rose Eric - Mme Manche - Mr Felix - Derouck Gerard - Mr Mancuso - Mme Dernoncourt Paulette - M. Bourguignon Grégory		
Non			
Abstention	Mr Dequenne Pol		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22:30.

Le Président
M. Acacia Christel

Le Secrétaire
Demitri Maud

1^{er} Scrutateur
Mme Vander Geeten Liliane

The image shows several handwritten signatures in black ink. At the top, there are three distinct signatures corresponding to the roles listed: the President (M. Acacia Christel), the Secretary (Demitri Maud), and the 1st Scrutineer (Mme Vander Geeten Liliane). Below these, there are several other signatures that are less legible, some appearing to be scribbles or stylized names.